

Profil de compétences

Rôle: Entrepreneur-construction

Gestion des documents

Date	Version:	Description	Autorisé par
13.11.2019	0.9	Sur la base des situations de travail validées et des FCR, des compétences opérationnelles (dimensions de compétences) ont été formulées, version en vue de l'enquête menée dans le groupe d'accompagnement novembre 2019	Groupe de projet des entrepreneurs du masterplan
03.06.2020	1.0	Affirmations pour l'enquête qui sera réalisé au sein du groupe d'accompagnement et du groupe de projet (juin - août 2020)	SSE, après révision avec le groupe de travail ad hoc (experts)
26.08.2020	0.91	Profil de compétences D (suivi des modifications) dans lequel ont été intégrés les précisions et les retours linguistiques à l'enquête au sein du groupe d'accompagnement de novembre 2019 ainsi que les résultats clairs de l'enquête de juin 2020.	Projet, pour révision en vue de l'examen par les experts dans le cadre de l'atelier du 7 septembre 2020
19.10.2020	0.99	Profil de compétences D	Conférence de révision 19.10.2020, dans la perspective de la rédaction finale D
25.11.2020	1.0	Profil de compétences F	Après la rédaction finale par experts

Aperçu profil de compétences « Entrepreneur »

Situations de travail						
DCO						
1) Acquisition	1.1 Veiller activement à l'utilisation, l'entretien et l'extension des réseaux en axant la priorité sur les exigences opérationnelles	1.2 Élaborer la stratégie d'acquisition et acquérir de nouveaux clients	1.3 Diriger le processus d'offre	1.4 Conseils en matière de BIM et autres modèles numériques	1.5 Réaliser des offres basées sur le BIM et autres modèles numériques	
2) QES - Qualité, environnement et sécurité	2.1 Assurer le respect des prescriptions relatives à la sécurité au travail et à la protection de la santé à l'échelle de l'entreprise	2.2 Assurer le respect des lois, règlements et normes de construction à l'échelle de l'entreprise	2.3 Assurer le respect des prescriptions relatives à la protection de l'environnement à l'échelle de l'entreprise	2.4 Garantir la qualité à l'échelle de l'entreprise	2.5 Assurer le respect du droit des contrats à l'échelle de l'entreprise	
3) PRÉPA - Préparation du travail	3.1 Assurer la remise des documents établis pour le calcul des coûts	3.2 Définir les besoins en matériaux d'exploitation et de construction à l'échelle de l'entreprise	3.3 Soutenir et optimiser les concepts d'exécution de projets de construction complexes	3.4 Attribuer les tâches à exécuter aux différents services compétents	3.5 Gérer les affectations du personnel	3.6 Concevoir un projet de construction à l'aide du BIM et d'autres modèles numériques
5) Surveillance, travaux finaux	5.1 Assurer le suivi des travaux et la gestion des projets à l'échelle de l'entreprise	5.2 Développer le reporting à l'échelle de l'entreprise				
6) Collaboration en équipe	6.1 Agir en équipe	6.2 Définir un concept pour la communication interne ainsi que pour la gestion de l'information et du savoir	6.3 Identifier et gérer les conflits internes à l'entreprise			
7) Collaboration avec des tiers	7.1 Définir un concept pour la communication externe ainsi que pour la gestion de l'information et du savoir	7.2 Accompagner les clients dans les processus décisionnels	7.3 Identifier et gérer les conflits externes à l'entreprise	7.4 Négocier avec les clients, les fournisseurs et les sous-traitants		
8) Gestion du personnel	8.1 Informer, instruire et motiver les collaborateurs à l'échelle de l'entreprise	8.2 Promouvoir la formation initiale et continue à l'échelle de l'entreprise	8.3 Créer des conditions appropriées pour la formation des apprentis au sein de l'entreprise	8.4 Définir et mettre en œuvre une stratégie de recrutement et de gestion du personnel		

9) Gestion d'entreprise	9.1 Assurer l'élaboration et le suivi continu de la stratégie de l'entreprise	9.2 Gérer les finances de l'entreprise et garantir un niveau suffisant de liquidités	9.3 Assurer la gestion économique des infrastructures	9.4 Assurer la planification et la réalisation des investissements à l'échelle de l'entreprise	9.5 Régler les questions juridiques	9.6 Identifier et surveiller les évolutions du marché dans le domaine de la construction
	9.7 Définir la stratégie et les activités de marketing	9.8 Préparer les décisions stratégiques concernant l'utilisation de technologies numériques et autres technologies d'avenir	9.9 Définir le positionnement de l'entreprise dans le domaine du développement durable	9.10 Régler les questions d'assurance	9.11 Représenter les intérêts de l'entreprise et du secteur	
10) Autogestion	10.1 Agir en tant qu'entrepreneur	10.2 Communiquer de manière convaincante et avoir une attitude persuasive	10.3 Résoudre des problèmes complexes	10.4 Développer en permanence ses compétences techniques et de gestion	10.5 Gérer les changements et les nouveautés	10.6 Garantir ses performances personnelles

Profil de compétences

INFOBOX - dimensions de compétences

Dans les dimensions de compétences, **les connaissances sont divisées en trois catégories**. Cette méthode permet de décrire les connaissances professionnelles des travailleurs. Veuillez trouver ci-après une explication des catégories.

Connaissances de base	Vue d'ensemble Les connaissances de base représentent la catégorie la plus basse des connaissances. Le travailleur dispose d'une vue d'ensemble des connaissances professionnelles dont il a besoin pour l'exécution d'une tâche.
Connaissances pratiques	Des connaissances qui se traduisent dans la pratique Les connaissances pratiques représentent la catégorie moyenne des connaissances. Le travailleur peut mettre en pratique ses connaissances professionnelles de manière autonome.
Connaissances approfondies	Connaissances théoriques et pratiques Les connaissances approfondies représentent la catégorie la plus élevée des connaissances. Le travailleur est en mesure de mettre en pratique ses connaissances professionnelles de manière autonome, les partager avec ses collaborateurs et les analyser.

1. Acquisition

Situation de travail	Facteurs essentiels de réussite	Dimension de compétences
1.1 Veiller activement à l'utilisation, l'entretien et l'extension des réseaux en axant la priorité sur les exigences opérationnelles <p>Les entrepreneurs utilisent les réseaux comme un élément important de l'activité pour l'échange d'expériences et l'acquisition de clients.</p> <p>Les entrepreneurs s'informent continuellement des possibilités de rencontre (p. ex. journées spécialisées, activités de l'association professionnelle, manifestations locales du secteur de la construction, événements clients, réunions politiques locales).</p> <p>Ils planifient la participation active aux réseaux et aux réunions, manifestations et activités de l'association professionnelle, ainsi qu'aux rencontres informelles.</p> <p>Les entrepreneurs utilisent les réseaux et leur environnement pour les contacts et les personnes clés. Après des maîtres d'ouvrage et des planificateurs, ils s'informent de leurs besoins et de leurs intentions.</p> <p>De temps en temps, ils vérifient si la participation à des organisations, associations professionnelles et autres réseaux leur est utile ou leur apporte des avantages, et ils en tirent leurs propres conclusions. Ils consultent leurs cadres pour décider du renouvellement éventuel de leur réseau en adhérant à d'autres associations.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissances sur les organisations, associations professionnelles, personnes, contacts commerciaux concernés, etc. • Relier et utiliser des informations provenant de différentes sources • Bonnes compétences de communication • Sociabilité, ouverture aux autres • Empathie, sensibilité • Conscience de l'importance des réseaux et des contacts dans les réseaux • Intérêt politique 	<p>Les entrepreneurs...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Utilisent leurs réseaux pour l'échange d'expériences et l'acquisition de clients. • Ont une connaissance approfondie des organisations, associations professionnelles, personnes et contacts commerciaux concernés. • Disposent de compétences leur permettant d'entamer et de mener des entretiens qualifiés. • Donnent une impression d'ouverture, de compétence et de sociabilité. • veillent à faire régulièrement du réseautage avec leurs contacts. • Analysent des informations provenant de différentes sources et en déduisent des mesures adéquates.
1.2 Élaborer la stratégie d'acquisition et acquérir de nouveaux clients <p>Les entrepreneurs établissent des contacts clients et les entretiennent. Ils définissent les bases de calcul pour l'entreprise.</p> <p>Les entrepreneurs s'informent sur les clients qui correspondent à l'offre et élaborent des stratégies d'acquisition pour attirer leur attention, p. ex. avec de la publicité, des sites Internet, des événements, des journées spécialisées, des réseaux sociaux ou des contacts personnels. Ils observent le marché des futurs ouvrages et se procurent les informations nécessaires à cet effet. Ils se renseignent sur les bases de calcul de l'entreprise à l'aide de ressources internes (par exemple le service de comptabilité).</p> <p>Ils déterminent la stratégie et les moyens pour contacter des clients ou traiter des segments de clientèle. Ils définissent le poste budgétaire correspondant.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance du marché et des acteurs du marché (y compris les fournisseurs) • Connaissance approfondie des schémas de calcul et de la comptabilité d'entreprise et financière. • Connaissance en marketing et en stratégie • Connaissance des compétences clés de l'entreprise • Réflexion stratégique et analytique • Réflexion systémique • Compétences de communication • Réflexion entrepreneuriale • Déterminer la zone de marché 	<p>Les entrepreneurs...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaborent une stratégie d'acquisition et procèdent à l'acquisition de clients. • Évaluent les opportunités et les risques liés à la stratégie d'acquisition. • Ont une connaissance approfondie du marketing et de la stratégie. • Ont une connaissance approfondie du marché. • Ont une connaissance approfondie du schéma de calcul des coûts et de la comptabilité d'entreprise et financière. • Disposent d'informations et de connaissances approfondies sur la concurrence, les clients clés et les clients réguliers. • Ont une connaissance approfondie de la compétence principale et des opportunités de leur entreprise. • Communiquent de manière compétente avec les clients.

<p>Les entrepreneurs évaluent les opportunités et les risques liés à la stratégie d'acquisition.</p> <p>Ils chargent les services compétents de l'entreprise d'élaborer la stratégie d'acquisition. Ils prennent contact avec les grands clients en cas de besoin.</p> <p>Ils analysent les retours et les demandes des clients, et ils chargent les services compétents de l'entreprise de vérifier la stratégie d'acquisition. Ils traitent les retours des clients ou les transmettent aux services et collaborateurs compétents (p. ex. divisions de planification, supérieur, etc.).</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Analysent les retours et les demandes de clients et en déduisent des conséquences. • Analysent en permanence le marché en ce qui concerne les futurs projets de construction et en déduisent des conséquences.
<p>1.3 Diriger le processus d'offre</p> <p>Les entrepreneurs dirigent le processus d'offre en déterminant les offres qui doivent être proposées pour quelles offres et dans quelles conditions.</p> <p>Les entrepreneurs se tiennent informés de la situation du marché (concurrents, fournisseurs et débouchés) et clarifient la situation économique de l'entreprise (finances, ressources, capacités des collaborateurs, projets de construction en cours). Ils s'informent sur les projets et des alternatives ainsi que des fournisseurs potentiels et de leurs conditions de livraison.</p> <p>Sur la base de ces informations, ils estiment les chances et les risques d'un nouveau mandat en déterminant si le mandat est bénéfique pour l'entreprise à court ou à long terme, si l'entreprise peut l'exécuter toute seule (p. ex. participation à des consortiums) et si le mandat s'inscrit dans la stratégie générale de l'entreprise (p. ex. développement du portefeuille). Lorsqu'un projet de construction convient à une entreprise, les entrepreneurs introduisent le processus d'offre. Les entrepreneurs donnent des directives pour l'établissement de l'offre, en fonction de l'analyse des chances et des risques, des accords avec le client, des règles de conformité et des conditions de livraison. Avec le calculateur, ils fixent les prix pour l'offre. en se basant sur les coûts calculés, ils réfléchissent à la stratégie de tarification. Ils préparent les composants et positions pour l'offre avec des outils numériques et d'autres moyens auxiliaires, et ils planifient les ressources nécessaires pour l'établissement de l'offre dans les délais. Ils chargent le service compétent d'établir l'offre.</p> <p>Ils vérifient si l'offre établie est plausible. Ils clarifient les autorisations de signature en interne et transmettent l'offre au client dans les délais. Ils répondent aux demandes du client. Pour les négociations ultérieures qui concernent les conditions, ils définissent des limites minimales.</p> <p>Après la réception de l'offre par les personnes concernées, ils vérifient si l'offre correspond aux souhaits du client et si elle est correcte et compréhensible. Ils s'informent continuellement du traitement de l'offre auprès du client et mènent les négociations nécessaires.</p> <p>Pendant la phase de l'offre ou lors des projets en cours, ils participent activement aux réunions de chantier. Ils sont le principal interlocuteur du client pour la fourniture de conseils. Ils interrogent les clients au sujet de leurs besoins et élaborent ensuite diverses variantes correspondant aux besoins des clients.</p> <p>Ils analysent les offres rejetées et prennent, le cas échéant, des mesures correctives.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance du cahier des charges, y compris des coûts estimés des matériaux, des salaires, des moyens auxiliaires et des prestations extérieures, etc. • Très bonne connaissance de la situation du marché et de la situation de sa propre entreprise • Savoir établir des offres selon les besoins des clients (transparence, clarté) • Connaissance des techniques de négociation • Savoir communiquer • Clarté, réflexion systémique (mettre en relation la faisabilité, la durée et les coûts) • Savoir cerner les positions du client • Savoir mener des négociations 	<p>Les entrepreneurs...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dirigent le processus d'offre. • Ont une connaissance approfondie de la situation du marché et de la situation de leur propre entreprise. • Ont une connaissance approfondie du cahier des charges y compris des différentes estimations de coûts. • Ont une connaissance approfondie de l'élaboration d'offres en se basant sur l'analyse des risques et des opportunités, des accords avec les clients et des conditions de livraison. • Ont une connaissance approfondie de diverses techniques de négociation et maîtrisent leur utilisation. • Veillent à la transparence et à la compréhensibilité des offres. • Participent activement aux réunions de chantier avec les clients. • Analysent les opportunités et les risques que présentent de nouveaux ordres pour leur entreprise et prennent des mesures. • Vérifient les offres établies et prennent le cas échéant des mesures correctives. • Analysent les offres rejetées et prennent, le cas échéant, des mesures correctives.

<p>1.4 Conseils en matière de BIM et autres modèles numériques</p> <p>Les entrepreneurs fournissent conseils et soutien à toutes les personnes impliquées dans la planification et la modélisation de projets de construction à l'aide du Building Information Modelling (modélisation BIM) et d'autres modèles numériques.</p> <p>Ils s'informent sur les difficultés des projets de construction et réfléchissent à la manière dont ils peuvent les aborder de manière durable grâce à la modélisation BIM et autres modélisations numériques.</p> <p>Ils exercent une activité de conseil et assistent toutes les personnes impliquées dans les processus de planification et de construction soutenus par la modélisation numérique.</p> <p>Ils simulent des processus de construction complexes à l'aide d'un modèle numérique et en déduisent les processus optimaux.</p> <p>En s'appuyant sur le BIM et d'autres modèles numériques, ils font des propositions pour intégrer le développement durable au projet de construction. Ils présentent le développement durable comme une méthode de construction alternative et montrent ses avantages et ses inconvénients. Ils étudient avec les architectes, les planificateurs etc. la faisabilité des variantes proposées.</p> <p>Ils contrôlent le processus de planification de la construction avec le BIM et d'autres modèles numériques. Au besoin, ils apportent les corrections nécessaires et aident les planificateurs à rectifier la planification grâce à la modélisation numérique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Très bonne connaissance de la modélisation BIM • Savoir associer une activité de conseil et de soutien avec la modélisation BIM • Savoir communiquer et convaincre • S'intéresser au BIM • Être prêt à travailler avec des données numériques • Plausibiliser des données numériques 	<p>Les entrepreneurs...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conseillent toutes les parties prenantes dans la planification/modélisation des projets de construction par le biais du BIM et d'autres modèles numériques. • Ont des connaissances de base de la consultation et de l'assistance en matière de modélisation BIM et autres modélisations numériques. • S'engagent pour l'utilisation de données numériques. • Affichent un intérêt au BIM et autres modèles numériques et leur utilisation. • Veillent à pratiquer une communication convaincante. • Garantissent la plausibilité de données numériques provenant du BIM et d'autres modèles. • Contrôlent le processus de planification à l'aide du BIM (et autres modèles numériques) et prennent des mesures correctives le cas échéant.
<p>1.5 Réaliser des offres basées sur le BIM et autres modèles numériques</p> <p>Les entrepreneurs réalisent des devis sur la base de données BIM ou d'autres modèles numériques.</p> <p>Ils s'informent sur les données numériques pertinentes actuelles. Ils ont une vue d'ensemble des nouvelles technologies numériques dans le secteur de la construction et connaissent leurs possibilités d'utilisation ainsi que les avantages et les inconvénients pour leur entreprise.</p> <p>Ils se renseignent pour savoir s'il est pertinent d'utiliser des matériaux multifonctionnels et intelligents (coûts, temps, durabilité, valeur ajoutée pour le client, etc.).</p> <p>Ils prennent en compte l'utilisation des nouvelles technologies numériques ainsi que la question du développement durable dans leurs devis basés sur le BIM et d'autres modèles numériques.</p> <p>Ils utilisent activement BIM et d'autres modèles numériques dans le processus d'offre.</p> <p>Lors de la réalisation de devis, les entrepreneurs contrôlent les données issues du BIM et d'autres modèles numériques afin de garantir la plausibilité de leurs devis basés sur le BIM. Ils évaluent, en concertation avec les collaborateurs correspondants, s'il a été ou s'il serait judicieux d'utiliser de nouveaux matériaux.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Très bonne connaissance du BIM, de son utilisation et de ses possibilités • Savoir réaliser des devis avec des données BIM • Ils prennent en compte l'utilisation des nouvelles technologies numériques ainsi que la question du développement durable dans leurs devis basés sur le BIM. • Être prêt à travailler avec des données numériques • Savoir plausibiliser des données numériques 	<p>Les entrepreneurs...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réalisent des devis sur la base de données BIM et d'autres modèles numériques. • Ont une connaissance approfondie de l'utilisation du BIM et d'autres modèles numériques et de leur potentiel. • Ont une connaissance approfondie de l'établissement de devis à l'aide de données BIM. • Affichent un intérêt pour BIM et d'autres modèles et l'utilisation d'autres technologies numériques dans la construction (p.ex. machines de construction partiellement automatisées, outils intelligents et cyber-physiques, etc.). • Vérifient la plausibilité des données BIM et prennent des mesures correctives le cas échéant. • Réfléchissent à l'utilisation de nouveaux matériaux de construction et en déduisent les conséquences en se basant sur les retours des collaborateurs.

2. Qualité, environnement et sécurité

Situation de travail	Facteurs essentiels de réussite	Dimension de compétences
<p>2.1 Assurer le respect des prescriptions relatives à la sécurité au travail et à la protection de la santé à l'échelle de l'entreprise</p> <p>Les entrepreneurs organisent leur entreprise de manière à ce que les lois et les réglementations relatives à la sécurité et à la santé au travail soient respectées et prennent des mesures pour améliorer les indicateurs relatifs à leurs primes d'assurance accident.</p> <p>Les entrepreneurs clarifient régulièrement les prescriptions et les techniques qui permettent de garantir la sécurité au travail et la protection de la santé. Ils s'informent auprès de leurs cadres des conditions particulières relatives aux offres et aux chantiers. Ils s'informent auprès des services ou des collaborateurs compétents du fonctionnement correct de l'organisation de la sécurité dans l'entreprise.</p> <p>Pour l'organisation de la sécurité, ils définissent les conditions-cadres, valident les ressources correspondantes, fixent les objectifs, soutiennent, au besoin, l'organisation de la formation et la chaîne de contrôle afin de garantir que tous les participants contribuent à la sécurité sur tous les chantiers de l'entreprise. Ils veillent à ce que la sécurité soit prise en compte dans la planification des chantiers conformément aux prescriptions correspondantes. Ils mettent à disposition, au sein de l'entreprise, les outils et l'infrastructure nécessaires à la sécurité au travail et à la protection de la santé. Ils évaluent régulièrement la qualité des équipements de sécurité, et en cas de besoin, procèdent à de nouvelles acquisitions.</p> <p>À partir des résultats des contrôles réalisés dans l'entreprise et sur les chantiers (directement ou par les collaborateurs compétents), ils examinent, éventuellement en collaboration avec d'autres cadres et services compétents, si les objectifs de sécurité ont été atteints. Ils prennent si nécessaire les mesures qui s'imposent. Ils prennent également des mesures pour améliorer les indicateurs de prime.</p> <p>Les entrepreneurs analysent l'exécution des travaux et événements particuliers, les «presque accidents» et les accidents et prennent des mesures correctives.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance précise des prescriptions en vigueur relatives à la sécurité au travail et à la protection de la santé • connaissances des indicateurs relatifs à la prime d'assurance accident • Connaissances dans l'organisation de la sécurité • Réflexion systémique, anticipative et transversale • Techniques de controlling • Capacité à s'imposer face aux supérieurs et aux collaborateurs • Rigueur • Vigilance 	<p>Les entrepreneurs...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définissent les objectifs, conditions-cadres, ressources et mesures relatifs à l'organisation et à la mise en œuvre de la sécurité au travail et à la protection de la santé dans l'entreprise. • Prennent des mesures pour améliorer les indicateurs de prime d'assurance accident. • Ont une connaissance approfondie des prescriptions en vigueur relatives à la sécurité au travail et à la protection de la santé. • Ont une connaissance approfondie de l'organisation de la sécurité. • Ont une connaissance pratique des techniques de controlling. • Assurent le respect des prescriptions relatives à la sécurité au travail et à la protection de la santé. • Contrôlent la qualité des équipements de sécurité et prennent des mesures correctives le cas échéant. • Contrôlent le respect des objectifs de sécurité et prennent des mesures correctives le cas échéant. • Analysent l'exécution des travaux et événements particuliers, les «presqu'accident» et les accidents et prennent des mesures correctives.
<p>2.2 Assurer le respect des lois, règlements et normes de construction à l'échelle de l'entreprise</p> <p>Les entrepreneurs veillent à ce que les lois, prescriptions et normes de construction soient systématiquement respectées et à ce que les mesures adéquates soient mises en place.</p> <p>Ils s'informent des lois, prescriptions et normes de construction en vigueur à l'aide des documents nécessaires (lois, prescriptions, ordonnances, documentations internes, etc.) et vérifient les contrats d'entreprises, cahiers des charges, documents de commande, etc. avant le début des travaux.</p> <p>Ils informent les services et/ou collaborateurs compétents suffisamment tôt des écarts constatés entre les opérations prévues et les lois, prescriptions et normes de construction.</p> <p>Ils sont les principaux responsables de l'application des lois, prescriptions et normes de construction dans l'ensemble de l'entreprise. Ils organisent leur entreprise et les ressources</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance approfondie des lois, des prescriptions et des normes de construction en vigueur. • Connaissance approfondie des chantiers au niveau des responsabilités • Instruments de contrôle, techniques de controlling • Pensée systémique • Démarche systématique axée sur les documents • Capacité à s'imposer • Communication claire et convaincante • Intérêt pour les nouveautés en matière de lois, de prescriptions et de normes de construction et disposition à se former régulièrement • Comportement cohérent • Anticiper, agir de façon responsable et rapide • Réflexion globale • Pensée et action axées sur la qualité et le respect des règles • Capacité à s'imposer 	<p>Les entrepreneurs...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurent le respect des lois, prescriptions et normes de construction dans l'entreprise et sur les chantiers en mettant en place des consignes et des mesures d'ordre organisationnel. • Ont une connaissance approfondie des lois, des prescriptions et des normes de construction en vigueur. • Ont une connaissance pratique des techniques de controlling. • Assurent le respect des lois, prescriptions, normes de construction et standards de qualité. • Planifient et établissent des offres de telle sorte qu'il soit possible de réaliser des travaux en respectant les lois, prescriptions et normes de construction. • Contrôlent les contrats d'entreprises, cahiers des charges et autres documents

<p>nécessaires de manière à garantir leur application. Ils planifient et établissent des offres permettant de réaliser des travaux en respectant les lois, prescriptions et normes de construction.</p> <p>Les entrepreneurs signalent aux parties prenantes les cas de non-respect des lois, prescriptions et normes de construction et recherchent des solutions constructives en concertation avec elles. Ils avertissent le maître d'ouvrage en cas de situations non conformes.</p> <p>Ils contrôlent pendant et après l'exécution des travaux si les lois, prescriptions et normes de construction ont été réellement appliquées. En cas de non-respect, ils le signalent aux parties prenantes et recherchent des solutions constructives en concertation avec elles. En cas de besoin, ils ordonnent les mesures correctives nécessaires, directement ou après concertation avec leurs cadres.</p>		<p>avant le début des travaux et prennent des mesures correctives le cas échéant.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contrôlent pendant l'exécution des travaux si les lois, prescriptions et normes de construction sont respectées et prennent des mesures correctives le cas échéant.
<p>2.3 Assurer le respect des prescriptions relatives à la protection de l'environnement à l'échelle de l'entreprise</p> <p>Les entrepreneurs veillent à ce que les lois, prescriptions et normes de construction soient systématiquement respectées et à ce que les mesures adéquates soient mises en place.</p> <p>Ils se tiennent régulièrement informés des prescriptions en matière de protection de l'environnement et, auprès de leurs cadres, des conditions particulières relatives aux chantiers. Ils s'informent auprès des services ou des collaborateurs compétents du respect des prescriptions en matière de protection de l'environnement. Ils envisagent clairement l'adoption d'une méthode de construction respectueuse de la nature et des ressources.</p> <p>Ils font savoir aux collaborateurs quelles prescriptions de protection de l'environnement doivent être particulièrement respectées dans le cadre du projet de construction confié.</p> <p>Ils sont les principaux responsables de l'application des prescriptions de protection de l'environnement dans l'ensemble de l'entreprise. Les entrepreneurs planifient l'exécution des travaux sur les chantiers en tenant compte de la protection de l'environnement. Ils réfléchissent aux mesures ou instruments par lesquels la protection de l'environnement peut être garantie dans les projets de construction. Le cas échéant, ils clarifient les questions en suspens avec les collaborateurs.</p> <p>Les entrepreneurs signalent aux parties prenantes les cas de non-respect des prescriptions de protection de l'environnement et recherchent des solutions constructives en concertation avec elles.</p> <p>Ils vérifient l'application des prescriptions de protection de l'environnement pendant les travaux et après l'achèvement du projet de construction. Le cas échéant, ils ordonnent des mesures complémentaires de respect des prescriptions environnementales.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance approfondie des prescriptions relatives à la protection de l'environnement • Suivi des prescriptions dans l'ensemble de l'entreprise • Pensée systémique • Démarche systématique axée sur les documents • Capacité à s'imposer • Communication claire et adaptée à la situation • Communiquer de manière convaincante • Intérêt pour la protection de l'environnement dans la construction • Comportement cohérent • Anticiper, agir de façon responsable et rapide • Réflexion globale • Pensée et action axées sur la qualité et le respect des règles • Capacité à s'imposer 	<p>Les entrepreneurs...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Planifient l'exécution des travaux sur les chantiers en tenant compte de la protection de l'environnement. • Veillent au respect et à l'application des prescriptions relatives à la protection de l'environnement à l'échelle de l'entreprise. • Ont une connaissance approfondie des prescriptions relatives à la protection de l'environnement • Assurent le respect des prescriptions relatives à la protection de l'environnement à l'échelle de l'entreprise. • Veillent à appliquer une méthode de travail respectant systématiquement la protection de l'environnement. • S'intéressent aux thèmes de l'environnement et de la protection de l'environnement. • Communiquent de manière appropriée et compétente en cas d'incident. • Contrôlent l'application des prescriptions relatives à la protection de l'environnement et prennent des mesures correctives le cas échéant.
<p>2.4 Garantir la qualité à l'échelle de l'entreprise</p> <p>Les entrepreneurs veillent à ce que les exigences de qualité puissent être respectées dans l'ensemble de l'entreprise (ou dans le service / département dont ils sont responsables).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance des normes et standards de qualité, maîtrise des systèmes de gestion de la qualité dans la construction • Connaissance des dispositions contractuelles concernant la qualité dans les projets de construction • Mettre en place et développer des procédures de controlling adéquates, appliquer les techniques de controlling 	<p>Les entrepreneurs...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Veillent à la réalisation des objectifs de qualité à l'échelle de l'entreprise en mettant en place des consignes et mesures d'ordre organisationnel. • Mettent systématiquement en œuvre une gestion des risques à l'échelle de l'entreprise.

<p>Ils définissent des exigences de qualité et des indicateurs à l'aide desquels il est possible de vérifier si ces exigences sont remplies.</p> <p>Ils initient les contrôles qualité requis sur les chantiers et/ou dans l'entreprise, p. ex. en fixant l'intervalle de contrôle à respecter. Ils planifient des contrôles qualité dans les autres départements de l'entreprise concernés (services de préfabrication, comptabilité, etc.) et définissent les mesures à prendre pour garantir la qualité.</p> <p>Pour tous les projets de construction, les entrepreneurs mettent en œuvre un système de gestion des risques de façon systématique.</p> <p>Pendant l'exécution des travaux, ils effectuent des contrôles qualité ou attribuent les mandats correspondants à leurs collaborateurs. À partir du concept d'exécution des travaux, ils contrôlent ces analyses régulièrement et comparent la situation réelle et les objectifs visés. Ils discutent avec le collaborateur compétent des mesures correctives à mettre en œuvre et décident de leur introduction. Sur la base d'écart en termes de qualité, ils déduisent les besoins de formation interne et les mesures correspondantes.</p> <p>Ils surveillent la mise en œuvre des mesures introduites (sur les chantiers et dans les autres services de l'entreprise). Ils analysent la rentabilité et la pertinence de l'exécution des travaux et des processus de travail, et en tirent les conséquences pour l'entreprise et les mandats à venir.</p> <p>Les entrepreneurs utilisent les technologies numériques et optimisent les processus d'entreprise à partir d'analyses.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Savoir promouvoir le sens de la qualité (culture positive de l'erreur) • Savoir communiquer avec clarté • Sens de la qualité • Capacité à s'imposer 	<ul style="list-style-type: none"> • Ont une connaissance approfondie des normes et standards de qualité ainsi que de la gestion de la qualité dans la construction. • Ont une connaissance approfondie des exigences en matière de qualité dans les projets de construction. • Promeuvent le sens de la qualité et une culture positive de l'erreur à l'échelle de l'entreprise. • Utilisent de nouvelles technologies pour optimiser les processus dans l'entreprise. • Contrôlent la qualité d'exécution des travaux et prennent des mesures correctives le cas échéant. • Sur la base d'écart en termes de qualité, ils déduisent, les besoins de formation interne et les mesures correspondantes. • Contrôlent les analyses du concept d'exécution des travaux en comparant la situation réelle et les objectifs visés et prennent des mesures correctives le cas échéant. • Analysent la rentabilité et la pertinence de l'exécution des travaux et des processus de travail et en tirent les conséquences.
<p>2.5 Assurer le respect du droit des contrats à l'échelle de l'entreprise</p> <p>Les entrepreneurs veillent à ce que les droits et obligations contractuellement fixés et les règles de conformité soient respectés dans l'ensemble de l'entreprise (du département, ou du service) lors de l'exécution des mandats et des tâches.</p> <p>Les entrepreneurs s'informent au cas par cas des droits et obligations contractuels qui sont ceux d'une entreprise de construction.</p> <p>Les entrepreneurs réfléchissent aux mesures qui doivent être prises dans leur entreprise afin que les droits contractuels puissent être respectés et ne soient pas violés.</p> <p>En collaboration avec des services internes et externes (p. ex. des juristes), ils attribuent le cas échéant des tâches, des compétences et des responsabilités en lien avec les violations (présumées) des contrats. Dans les cas qui leur sont soumis par les collaborateurs compétents, ils évaluent s'il y a ou non violation des droits et obligations prévus dans le contrat. Dans les cas complexes, ils recourent à des juristes et à des spécialistes.</p> <p>Lorsqu'une violation du contrat est constatée, ils appliquent, au besoin avec une assistance juridique, les étapes suivantes et prennent les mesures nécessaires (recours à une procédure judiciaire, conduite des négociations en vue d'un arrangement extrajudiciaire, etc.). Ils tirent des enseignements des cas juridiques traités, et ils les utilisent ensuite pour leur entreprise et pour les projets ultérieurs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance des différents types de contrats dans le cadre desquels l'entreprise travaille • Connaissance des bases contractuelles dans chaque cas • Connaissances de base du domaine juridique et des violations des contrats (y compris des procédures) • Savoir déduire, pour l'entreprise, les mesures et procédures grâce auxquelles les droits et obligations prévus dans le contrat pourront être respectés • Savoir communiquer de manière claire et convaincante (stopper les discussions inutiles dans les situations d'ordre juridique) • Agir de manière cohérente (en cas de constat de violations potentielles de contrats) • Connaître ses propres limites • Connaissance des règles de conformité 	<p>Les entrepreneurs...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurent le respect des conditions contractuelles et des règles de conformité en mettant en place des consignes et mesures d'ordre organisationnel. • Ont une connaissance approfondie des différents types de contrats dans le cadre desquels l'entreprise travaille. • Disposent des compétences leur permettant de déduire, pour l'entreprise, des mesures et démarches grâce auxquelles les droits et obligations contractuels pourront être respectés • Ont des connaissances de base dans le domaine juridique en ce qui concerne les violations de contrats. • Connaissent leurs propres limites en ce qui concerne les questions contractuelles. • Ont recours, le cas échéant, à des juristes et des experts en cas de violations des contrats.

3. PREPA – Préparation du travail

Situation de travail	Facteurs essentiels de réussite	Dimension de compétences
<p>3.1 Assurer la remise des documents établis pour le calcul des coûts</p> <p>À partir des bases de planification, les entrepreneurs assurent la conception du projet de construction.</p> <p>Ils utilisent les plans dans la phase de calcul d'un projet afin d'élaborer différentes variantes pour le déroulement des travaux. Ils prévoient suffisamment de temps pour étudier les plans. Ils discutent des différentes variantes avec le conducteur de travaux et optent ensuite pour l'une des variantes de réalisation du projet.</p> <p>Ils prennent en compte les plans et les exigences pour planifier les phases d'exécution des travaux et l'utilisation des ressources importantes. Ils établissent l'échéancier des livraisons.</p> <p>Ils discutent des plans et des tâches complexes avec le conducteur de travaux. Ils abordent les opportunités et les risques ainsi que la détermination des prix lors de la remise du projet. Ils remettent au conducteur de travaux les bases de calcul. En cas de retards de livraison, ils soutiennent le conducteur de travaux dans sa relation avec les fournisseurs et avec les représentants du maître d'ouvrage. Ils sont disponibles pour répondre aux questions.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance approfondie des bases de planification dans le secteur de la construction • Capacité de visualisation dans l'espace • Talent d'organisation (conserver une vision globale, savoir quel est le plan le plus récent, à quel niveau il y a eu des modifications des plans, créer p. ex. un système de classement pratique) • Communication claire (remise transparente de la calculation et les réflexions en matière de tarification). • Clarté, réflexion systémique (comprendre les interactions entre les différentes bases de planification, vue d'ensemble du déroulement des travaux et des livraisons prévisionnelles) • Savoir lire correctement des plans et en extraire les informations essentielles • Rigueur dans le contrôle des plans • Capacité à s'imposer 	<p>Les entrepreneurs...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Planifient les phases de travaux et l'utilisation des ressources en s'appuyant sur les bases de planification. • Établissent les livraisons planifiées. • Ont une connaissance approfondie de la planification de projets de construction. • Impliquent le conducteur de travaux et d'autres spécialistes et entreprises tierces lors de la planification et de la réalisation de projets complexes. • Soutiennent en cas de retards de livraison le conducteur de travaux dans sa relation avec les parties prenantes externes. • Veillent à une remise du projet complète au conducteur de travaux (y compris les bases de calcul, les opportunités et les risques).
<p>3.2 Définir les besoins en matériaux d'exploitation et de construction à l'échelle de l'entreprise</p> <p>Les entrepreneurs définissent les besoins en matériel d'exploitation et de construction à l'échelle de l'entreprise et organisent les achats.</p> <p>Ils ont une vue d'ensemble du matériel d'exploitation et de construction nécessaire et de ses fournisseurs. Ils contactent les fournisseurs et leur demandent des offres.</p> <p>Ils ont une vue d'ensemble des conditions de livraison et des possibilités de coopération (p. ex. contrats de livraison à long terme) avec différents fournisseurs et ils les contactent pour négocier ces conditions.</p> <p>Ils planifient les achats de manière stratégique (p. ex. en achetant simultanément pour plusieurs grands projets de construction). Ils transmettent les informations sur les conditions de livraison du matériel d'exploitation et de construction à leurs cadres et ils leur demandent d'effectuer les achats.</p> <p>Les entrepreneurs vérifient régulièrement l'état de la collaboration avec les fournisseurs et évaluent à partir de quand une négociation est possible et nécessaire, ou s'il faut mettre un terme à la coopération.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance du marché de l'approvisionnement pour le matériel d'exploitation et de construction • Savoir optimiser les achats et combiner les besoins de divers projets de construction • Connaissance des techniques de négociation • Argumenter de manière convaincante et négocier en conséquence • Réflexion systémique 	<p>Les entrepreneurs...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisent l'approvisionnement en matériel d'exploitation et de construction à l'échelle de l'entreprise. • Ont une connaissance approfondie du marché de l'approvisionnement pour le matériel d'exploitation et de construction. • Ont une connaissance approfondie des techniques de négociation avec les fournisseurs. • S'investissent pour obtenir de meilleures conditions lors de l'approvisionnement en matériel d'exploitation et de construction. • Analysent systématiquement les possibilités d'optimisation lors de l'approvisionnement en matériel d'exploitation et de construction et en déduisent les conséquences. • Vérifient régulièrement la collaboration avec les fournisseurs et prennent des mesures.
<p>3.3 Soutenir et optimiser les concepts d'exécution de projets de construction complexes</p> <p>Les entrepreneurs soutiennent leurs cadres lors de la création de concepts d'exécution des travaux pour les projets de construction complexes.</p> <p>Ils s'informent sur les conditions-cadres du contrat, des caractéristiques du lieu (géographiques, géologiques, etc.), du cahier des</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance des phases d'exécution des travaux, y compris les délais, dépendances, retards et interfaces, etc. • Aperçu de tous les projets pertinents de l'entreprise • Savoir établir et appliquer des processus et des plans de travail de façon optimale et dans les délais • Adaptations flexibles • Capacité à s'imposer • Savoir conserver une vue globale des projets 	<p>Les entrepreneurs...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutiennent leurs cadres lors de l'élaboration de concepts d'exécution des travaux pour les projets complexes. • Ont une connaissance approfondie des conditions-cadres et du cahier des charges. • Ont une connaissance approfondie des processus et de leurs effets sur la rentabilité. • Ont une connaissance approfondie de l'organisation de différents projets transversaux.

<p>charges et des ressources (internes) existantes. Ils clarifient les dispositions du contrat d'entreprise sur la base des plans et documents de construction. Sur la base de ces informations, ils examinent la fiabilité et la faisabilité d'éventuelles variantes ainsi que les mesures spécifiques au chantier (sécurité au travail et protection de l'environnement).</p> <p>Avec le conducteur de travaux et les services compétents, ils élaborent le concept d'exécution des travaux pour la réalisation du projet de construction. Ils examinent leur faisabilité et choisissent ensuite une variante. Ils déterminent des ressources internes et éventuellement externes.</p> <p>Lors de l'élaboration des concepts, ils conseillent le conducteur de travaux et fixent les conditions-cadres. Ils examinent les concepts créés en terme de faisabilité et prennent les mesures nécessaires en cas de retards prévisibles (p. ex. libération de ressources supplémentaires).</p> <p>Ils vérifient régulièrement si le concept d'exécution des travaux peut être optimisé grâce à la création de synergies transversales.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réflexion systémique • Flexibilité et ouverture pour des solutions à court terme 	<ul style="list-style-type: none"> • Sont ouverts à des solutions à court terme. • Vérifient régulièrement si les concepts d'exécution des travaux peuvent être optimisés grâce aux synergies transversales et prennent des mesures.
<p>3.4 Attribuer les tâches à exécuter aux différents services compétents</p> <p>Les entrepreneurs attribuent des mandats aux cadres pour la planification, la mise en œuvre et le contrôle des travaux. Ils confient les tâches économiques aux responsables des services spécialisés et aux chefs des départements.</p> <p>Les entrepreneurs s'informent (lors de séances avec les cadres, par une concertation directe, etc.) des capacités des collaborateurs à l'échelle de l'entreprise (mandats, personnel d'encadrement). Ils doivent avoir à tout moment une vue d'ensemble des capacités de tous les collaborateurs de l'entreprise sur le long terme afin de pouvoir garantir leur occupation grâce à l'acquisition et à l'attribution de mandats.</p> <p>Avec les cadres supérieurs, ils réfléchissent à l'affectation des directeurs de travaux et des contremaîtres sur les chantiers en tenant compte des ressources de l'entreprise. Ils réalisent la planification des ressources à long terme et à l'échelle de l'entreprise. Les entrepreneurs attribuent des mandats aux cadres et leur mettent à disposition les bases contractuelles et techniques nécessaires. Ils discutent des objectifs et attribuent les compétences nécessaires.</p> <p>Ils surveillent l'exécution des mandats et des travaux du point de vue de la qualité, de la quantité et de la gestion du temps. Ils vérifient la réalisation des objectifs dans l'ensemble de l'entreprise. Ils apportent rapidement les corrections nécessaires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance des compétences, des qualifications et des aptitudes des cadres • Compréhension de l'économie d'entreprise • Savoir appliquer des principes de gestion • Savoir diriger et motiver les cadres (par une orientation «humaine» de leurs performances) • Capacité à fixer des priorités (au sens du nombre de collaborateurs attribués à des tâches particulières) • Réflexion anticipative, capacité d'anticipation • Conserver une vue globale • Savoir motiver les collaborateurs • Flexibilité dans l'action et la réflexion pour pouvoir réagir en cas de besoin (p. ex. difficultés, maladies, retards) 	<p>Les entrepreneurs...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Attribuent des tâches et mandats aux cadres et services spécialisés compétents. • Ont une connaissance approfondie des compétences, des qualifications et des aptitudes de leurs cadres. • Ont une connaissance approfondie de l'économie d'entreprise et de l'organisation. • Veillent à établir les bonnes priorités lors de l'affectation des collaborateurs. • Réagissent en souplesse face à un manque de collaborateurs. • Contrôlent l'exécution des travaux ou du mandat, la gestion du temps et les objectifs de l'entreprise et prennent des mesures correctives.
<p>3.5 Gérer les affectations du personnel</p> <p>Les entrepreneurs déterminent l'affectation des cadres de la construction. Ils décident d'augmenter ou de réduire les effectifs sur les chantiers en collaboration avec le conducteur de travaux public.</p> <p>Ils s'informent sur les capacités des collaborateurs en général. En cas de remplacement, ils s'informent (p. ex. à l'aide de la description de postes et des fonctions) des exigences requises en matière de qualification en consultant leurs cadres le cas échéant.</p> <p>Ils affectent les équipes sur les chantiers en fonction de leur qualification, des exigences et des délais, et ils ordonnent l'introduction des mesures correspondantes.</p>	<p>Connaissance et maîtrise des processus d'exécution des travaux</p> <p>Connaissance des qualifications et des capacités nécessaires pour les postes de cadres</p> <p>Savoir imposer le développement continu de l'activité</p> <p>Capacité d'organisation et de planification, même dans les situations d'urgence</p> <p>Savoir communiquer avec les collaborateurs</p> <p>Réflexion systémique et anticipative (développement de l'activité et du personnel)</p> <p>Vigilance, flexibilité et aptitude à réagir immédiatement</p>	<p>Les entrepreneurs...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déterminent l'affectation des cadres de la construction. • Ont une connaissance approfondie des processus de travail sur les chantiers et de la planification des collaborateurs. • Ont une connaissance approfondie des qualifications et des aptitudes de leurs cadres. • S'engagent pour assurer un développement continu de l'activité. • Veillent lors de la planification du personnel au développement de l'activité et du personnel.

<p>Les entrepreneurs analysent les résultats des mesures introduites.</p>	<p>Conserver une vue d'ensemble, identifier les besoins supplémentaires suffisamment tôt et agir en conséquence</p> <p>Conscience de soi</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôlent en permanence, à l'échelle de l'entreprise, la planification du personnel et en déduisent des conséquences.
<p>3.6 Concevoir un projet de construction à l'aide du BIM et d'autres modèles numériques</p> <p>À partir des données, informations et bases de planification BIM (et autres modèles numériques), les entrepreneurs assurent la conception du projet de construction.</p> <p>Ils utilisent le BIM (et d'autres modèles numériques) dans la phase de démarrage d'un projet afin d'élaborer différentes variantes pour le déroulement des travaux. Ils prévoient suffisamment de temps pour pouvoir traiter les données et informations pertinentes conformément au BIM (et autres modèles numériques). Ils discutent des différentes variantes avec le conducteur de travaux et optent ensuite pour l'une des variantes de réalisation du projet.</p> <p>Ils prennent en compte les plans et les exigences pour planifier, à l'aide du BIM (et d'autres modèles numériques), les phases de travaux et l'utilisation des ressources importantes, le cas échéant avec le conducteur de travaux. Ils fixent les délais prévisionnels de livraison. Ils tiennent également de l'étalement du projet de construction sur le long terme pour évaluer sa durabilité et sa rentabilité.</p> <p>Ils discutent des tâches complexes avec le conducteur de travaux. En cas de retards de livraison, ils aident le conducteur de travaux à communiquer avec ses interlocuteurs et avec les représentants du maître d'ouvrage. Ils sont disponibles pour répondre aux questions.</p>	<p>Très bonne connaissance du BIM et des données BIM</p> <p>Savoir mettre en œuvre la planification de la construction avec le BIM</p> <p>Ils s'intéressent au BIM et prennent en compte l'utilisation des nouvelles technologies numériques (p. ex. engins semi-automatisés, équipements intelligents et cyber-physiques, éléments de construction modulaires, matériaux intelligents, impression en 3D ou 4D, etc.).</p> <p>Être prêt à travailler avec des données numériques</p>	<p>Les entrepreneurs...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Planifient un projet de construction à l'aide du BIM. • Ont une connaissance approfondie de BIM (et d'autres modèles numériques) et des données correspondantes. • Ont une connaissance approfondie de la mise en œuvre de la planification de projet avec BIM (et autres modèles numériques). • Sont ouverts au BIM et aux nouvelles technologies numériques. • Veillent à une planification durable et économique du projet. • Contrôlent régulièrement les données et les informations numériques et prennent des mesures correctives.

4. Réalisation

Situation de travail	Facteurs essentiels de réussite	Dimension de compétences
Aucune		

5. Surveillance, travaux finaux

Situation de travail	Facteurs essentiels de réussite	Dimension de compétences
<p>5.1 Assurer le suivi des travaux et la gestion des projets à l'échelle de l'entreprise</p> <p>Les entrepreneurs assurent le suivi technique des travaux et la gestion économique des projets affectés aux collaborateurs à l'échelle de l'entreprise.</p> <p>Lors de réunions internes, de concertations directes avec les collaborateurs compétents ou à l'aide des bases et documents existants, ils s'informent de l'état d'avancement de l'exécution des travaux et des projets.</p> <p>Les entrepreneurs définissent les objectifs des projets de construction de l'entreprise et planifient leur réalisation en tenant compte de la stratégie de l'entreprise, des ressources et des moyens financiers.</p> <p>Ils attribuent les mandats correspondants aux collaborateurs compétents (y compris la mise à disposition des informations pertinentes pendant la réalisation du projet).</p> <p>À l'aide des systèmes internes ou des retours des collaborateurs, ils veillent à conserver une vue d'ensemble de l'exécution de tous les travaux et de l'évolution des projets. Ils échangent régulièrement avec les directeurs de travaux compétents. Ils décident des ajouts, modifications et mesures nécessaires, et ils attribuent les mandats correspondants aux collaborateurs et aux directeurs de travaux compétents.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance approfondie des standards et exigences pour pouvoir comparer la situation réelle et les objectifs visés • Savoir spécialisé pour les mesures correctives à mettre en œuvre en cas d'erreurs • Connaissance des possibilités de promotion du sens de la qualité dans l'exécution des travaux • Connaissance des bases du projet • Compétences de gestion • Agir de manière systématique • Savoir-faire dans la gestion de projet • Définition et gestion des projets • Bonnes compétences de communication • Style de conduite en situation réelle: être sévère lorsque la situation l'exige • Communication approfondie et ciblée sur les projets • Conduite des chefs de projet • Proactivité/prise d'initiatives: Intervenir rapidement auprès de la direction ou du conducteur de travaux • Attitude ferme, savoir s'imposer • Conscience aiguë de l'importance des délais et des coûts 	<p>Les entrepreneurs...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurent l'exécution techniquement correcte et économiquement rentable des travaux et projets. • Ont une connaissance approfondie des bases du projet. • Ont une connaissance approfondie des standards et des exigences afin de pouvoir comparer la situation réelle et les objectifs visés. • Ont une connaissance approfondie des possibilités de promouvoir le sens de la qualité dans l'exécution des travaux. • Ont une connaissance approfondie de la gestion de projet. • Veillent à adopter un style de conduite cohérent et adapté à la situation. • Veillent à l'orientation sur les objectifs et les coûts. • Contrôlent les mesures prises et prennent, le cas échéant, des mesures correctives. • Tirent systématiquement des enseignements du déroulement des projets et travaux et en déduisent des conséquences en concertation avec les cadres.

<p>Ils établissent un dispositif de contrôle et vérifient, à l'aide des documents de contrôle, si les mesures introduites contribuent à la réalisation des objectifs fixés en termes de délais et de rentabilité. En cas de besoin, ils apportent les corrections nécessaires et ils s'informent de la mise en œuvre des mesures correctives et de leur efficacité auprès des collaborateurs compétents. À la fin du projet, ils dressent un bilan du déroulement du projet. Pour les projets à venir, ils tirent des enseignements du projet terminé, le cas échéant avec les cadres.</p>		
<p>5.2 Développer le reporting à l'échelle de l'entreprise</p> <p>Les entrepreneurs vérifient régulièrement le reporting à l'aide des standards existants. Par des contrôles, ils veillent à sa mise en œuvre transparente et compréhensible. Ils contrôlent et consignent les vérifications qu'ils exigent eu égard aux décomptes à établir.</p> <p>Ils vérifient si des outils supplémentaires doivent être introduits pour faciliter les processus (outils numériques, etc.).</p> <p>Ils s'informent auprès des services et des cadres compétents (p. ex. comptabilité, gestion du personnel/RH) des vérifications spéciales qu'ils exigent (type de décompte, type de mandat, contrat d'entreprise, etc.) ainsi que du volume et de la qualité des documents exigés.</p> <p>Ils planifient la réalisation des vérifications spéciales exigées et ils demandent les données et documents nécessaires auprès des services compétents.</p> <p>Ils contrôlent la transparence et la compréhensibilité des rapports et des documents. Ils réalisent des vérifications spéciales.</p> <p>En collaboration avec les services et les cadres compétents, ils contrôlent le reporting de l'entreprise de façon périodique et vérifient si celui-ci ne pourrait pas être plus efficace en utilisant de nouvelles technologies et des outils modernes (p. ex. BIM, programmes, tablettes, etc.). Selon le résultat, ils introduisent des mesures en faveur du développement du reporting.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance des conditions matérielles de documentation et de décompte (y compris les systèmes, les formulaires, etc.) • Connaissance des règles standard régissant le reporting ainsi que des systèmes de documentation et de décompte • Réflexion et action systémiques et ciblées sur les systèmes • Savoir planifier • Réflexion et action axées sur le transfert • Identifier et mettre en œuvre les possibilités de digitalisation (reporting) • Ouverture aux nouvelles technologies • Ponctualité, être capable de respecter les délais • Agir de manière responsable et cohérente • Réflexion analytique, conclusions/enseignements 	<p>Les entrepreneurs...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pilotent le système de reporting en tenant compte des objectifs. • Ont une connaissance approfondie des systèmes de documentation, de décompte et de reporting de l'entreprise. • Ont une connaissance approfondie des prescriptions standard pour le reporting. • Ont une connaissance approfondie des dispositions légales en matière de rapports. • Sont ouverts aux nouvelles technologies. • Respectent toujours les délais dans le domaine du reporting. • Contrôlent régulièrement le système de reporting du point de vue de la transparence, de la traçabilité et des possibilités d'optimisation et en déduisent les conséquences.
6. Collaboration en équipe		
Situation de travail	Facteurs essentiels de réussite	Dimension de compétences
<p>6.1 Agir en équipe</p> <p>Les entrepreneurs agissent en équipe avec une attitude et un comportement correspondant à leur statut hiérarchique.</p> <p>Ils respectent les manières et les règles de comportement spécifiques à l'entreprise et les appliquent dans leur travail (p. ex. proposer du soutien et de l'aide, concertation et coordination ciblées, utiliser un langage approprié, intervention en cas d'échec, fêter ensemble les succès, respecter les accords, etc.).</p> <p>Les entrepreneurs favorisent l'esprit d'équipe de manière proactive. Ils entretiennent le contact avec leurs collaborateurs. Ils sont attentifs aux problèmes de leurs collaborateurs et les aident à trouver une solution constructive.</p> <p>Sur la base des réactions des collaborateurs, ils vérifient s'ils appliquent les manières et les règles de comportement communément admises. Si ce n'est pas le cas, ils prennent la résolution de modifier à l'avenir leurs manières et leur comportement. En cas de besoin, ils s'adressent à leurs collaborateurs afin</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître et appliquer les manières et les règles de comportement correspondant au statut hiérarchique • Analyser son propre comportement • Communication respectueuse • Capacité à travailler en équipe (collaboration axée sur les objectifs, savoir faire des compromis et résoudre les conflits de manière constructive) • Ouverture d'esprit, empathie • Être compréhensif • Anticipation, agir de façon responsable, 	<p>Les entrepreneurs...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Agissent en équipe avec une compétence technique, une attitude et un comportement correspondant à leur statut hiérarchique. • Ont une connaissance approfondie des manières et des codes de conduite du secteur de la construction. • Promeuvent la collaboration au sein de l'équipe. • Communiquent systématiquement de manière respectueuse. • Réfléchissent à leurs manières et leur attitude et en déduisent les conséquences.

<p>de clarifier les questions en suspens. À l'aide des documents de contrôle, ils vérifient si les mesures introduites contribuent à la réalisation des objectifs fixés en termes de délais, de qualité et de rentabilité. En cas de besoin, ils apportent les corrections nécessaires et ils s'informent de la mise en œuvre des mesures correctives et de leur efficacité auprès des collaborateurs compétents. À la fin du projet, ils dressent un bilan du déroulement du projet. Pour les projets à venir, ils tirent des enseignements du projet terminé, le cas échéant avec les cadres.</p>		
<p>6.2 Définir un concept pour la communication interne ainsi que pour la gestion de l'information et du savoir</p> <p>Les entrepreneurs communiquent et coopèrent avec leurs collaborateurs.</p> <p>Ils définissent des concepts pour la communication ainsi que pour la gestion de l'information et du savoir à l'échelle de l'entreprise et fixent des règles pour la collaboration et la coopération avec les collaborateurs de l'entreprise. Ils coordonnent et optimisent les processus de travail avec tous les services internes.</p> <p>Ils communiquent avec tous les collaborateurs en tenant compte de la personne et de la situation. Ils coordonnent les travaux avec tous les services concernés et informent les équipes en conséquence. Ils interviennent de manière rapide et appropriée en cas de nécessité.</p> <p>Ils vérifient régulièrement les flux d'information dans leur entreprise ainsi que les concepts de communication et la gestion interne du savoir, et ils introduisent des mesures d'optimisation le cas échéant.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance approfondie de tous les processus de travail dans le secteur de la construction et pour chaque projet (calendrier, etc.) • Bonnes connaissances en gestion de l'information et du savoir • Style de conduite adapté à la situation • Utilisation des techniques de communication pertinente et adaptée à chaque échelon hiérarchique • Savoir élaborer des concepts internes et les mettre en œuvre à l'échelle de l'entreprise • Communication approfondie, claire, axée sur les groupes cibles et adaptée à chaque échelon hiérarchique • Réflexion anticipative et tournée vers l'avenir • Savoir s'imposer et motiver ses collaborateurs 	<p>Les entrepreneurs...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaborent des concepts internes pour la gestion de l'information et du savoir ainsi que pour la communication. • Ont une connaissance approfondie de tous les processus de travail dans le secteur de la construction et pour chaque projet. • Ont une connaissance approfondie de la gestion du savoir et de l'information. • Ont une connaissance approfondie des différentes techniques de communication et de leur mise en œuvre judicieuse en fonction de l'échelon hiérarchique. • Optent pour une communication détaillée, claire et adaptée à la situation. • Veillent à adopter un style de conduite cohérent et adapté à la situation. • S'engagent pour le respect des concepts internes à l'échelle de l'entreprise. • Tirent systématiquement et régulièrement des enseignements du flux d'information dans l'entreprise et en déduisent des conséquences. • Contrôlent le respect des consignes internes et prennent des mesures correctives le cas échéant.
<p>6.3 Identifier et gérer les conflits internes à l'entreprise</p> <p>Les entrepreneurs veillent à identifier les conflits suffisamment tôt. Ils traitent les conflits de manière constructive et introduisent les mesures nécessaires. En cas de conflit, ils interviennent en dernier recours pour les directeurs des travaux.</p> <p>Lorsqu'un conflit se profile, ils interrogent les personnes concernées sur son élément déclencheur et sur ses raisons profondes. Ils réfléchissent aux solutions et mesures adaptées à la situation ainsi qu'à leurs conséquences. Ils planifient la discussion avec les personnes concernées. Ils se préparent aux débats conflictuels de manière rigoureuse afin d'être en mesure de répondre aux arguments des deux parties. Ils mènent la discussion, exhortent les parties au conflit à exposer leurs revendications et les examinent. Les entrepreneurs déterminent les prochaines étapes de la discussion.</p> <p>Ils tirent des enseignements de l'aboutissement des discussions pour leur travail à l'avenir. Suite à l'entretien, ils évaluent si le conflit a pu être réglé. Si ce n'est pas le cas, ils réfléchissent à d'autres mesures. Ils tirent des conclusions de leur comportement lié aux conflits et en déduisent les mesures.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance de diverses techniques permettant de résoudre un conflit et d'apaiser les tensions (p. ex. mener correctement des entretiens de résolution de conflits) • Style de conduite adapté à la situation • Compétences de coaching • Techniques de résolution de conflits • Communication constructive et ciblée sur les objectifs • Capacité à se mettre à la place des autres tout en restant impartial • Ouverture d'esprit à l'égard des modes de comportement • Anticipation, agir de façon responsable, ne pas laisser couvrir les conflits • Sens de la communication adaptée à la situation (p. ex. critique uniquement entre 4 yeux) 	<p>Les entrepreneurs...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Interviennent en cas de conflits internes dans l'entreprise. • Mènent des entretiens avec les parties au conflit. • Ont de bonnes compétences de coaching. • Ont une connaissance approfondie de diverses techniques permettant de résoudre un conflit et d'apaiser les tensions. • Veillent à conserver systématiquement une attitude constructive. • Veillent à toujours conserver leur neutralité et leur impartialité. • Interviennent immédiatement en cas de mobbing et en informent les supérieurs hiérarchiques. • Interviennent à un stade précoce et s'adressent aux parties au conflit. • Évaluent de manière réaliste les situations recelant des conflits dans l'entreprise et prennent les mesures nécessaires du point de vue de l'entreprise. • Tirent des enseignements de leur résolution des conflits et de leur comportement et en déduisent d'autres mesures d'intervention pour l'avenir.

7. Collaboration avec des tiers		
Situation de travail	Facteurs essentiels de réussite	Dimension de compétences
<p>7.1 Définir un concept pour la communication externe ainsi que pour la gestion de l'information et du savoir</p> <p>Les entrepreneurs communiquent et coopèrent avec les parties prenantes externes.</p> <p>Ils définissent des concepts pour la communication ainsi que pour la gestion de l'information et du savoir à l'échelle de l'entreprise. Ces concepts contiennent des règles pour la collaboration et la coopération avec les parties prenantes externes. Ils fixent un cadre à ces tiers pour l'utilisation de l'information et du savoir.</p> <p>Ils coordonnent et optimisent les processus de travail avec tous les services externes. Ils communiquent avec toutes les parties prenantes au projet en tenant compte de la spécialité, de la personne et de la situation. Ils coordonnent les travaux avec les autres personnes impliquées et informent leurs groupes et équipes en conséquence. Ils interviennent de manière rapide et appropriée en cas de nécessité.</p> <p>En cas d'événement extrême, ils assurent la communication externe. Ils planifient leur communication selon la situation et analysent les arguments et demandes des autres parties prenantes avant les réunions.</p> <p>Ils vérifient régulièrement les concepts de communication et la coopération avec les parties prenantes externes, et ils introduisent des mesures d'optimisation le cas échéant.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance approfondie de tous les processus de travail dans le secteur de la construction et pour chaque projet (personnes externes impliquées, calendrier, etc.) • Connaissance des méthodes et techniques de communication • Bonnes connaissances en gestion de l'information et du savoir • Style de conduite adapté à la situation • Utilisation des techniques de communication pertinente et adéquate • Savoir élaborer des concepts internes pour régler les relations avec les parties prenantes externes et les mettre en œuvre à l'échelle de l'entreprise • Communication approfondie, claire et axée sur les groupes cibles • Réflexion anticipative et tournée vers l'avenir • Savoir s'imposer et motiver ses collaborateurs • Sens de la communication adaptée à la situation (p. ex. critique uniquement entre 4 yeux) 	<p>Les entrepreneurs...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définissent des concepts internes pour la gestion de l'information et du savoir ainsi que pour la communication avec les parties prenantes externes. • Communiquent avec toutes les parties prenantes au projet. • Ont une connaissance approfondie de tous les processus de travail dans le secteur de la construction et pour chaque projet. • Ont une connaissance approfondie de la gestion du savoir et de l'information. • Ont une connaissance approfondie des différentes techniques et méthodes de communication. • S'engagent pour le respect des concepts dans les relations avec les parties prenantes externes à l'échelle de l'entreprise. • Assurent la communication externe d'événement extrême. • Contrôlent le respect des concepts internes pour régler les relations avec les parties prenantes externes et prennent des mesures correctives le cas échéant.
<p>7.2 Accompagner les clients dans les processus décisionnels</p> <p>Les entrepreneurs conseillent les clients et les autres parties prenantes (architectes, ingénieurs, maîtres d'ouvrage, etc.) pour les questions économiques, techniques et écologiques concernant chaque projet de construction. En cas de besoin, ils les renvoient vers des spécialistes.</p> <p>Les entrepreneurs sont le principal interlocuteur du client pour la fourniture de conseils. Pendant la phase de l'offre ou lors des projets en cours, ils participent activement aux réunions de chantier. Ils s'informent sur les besoins des clients et des autres parties prenantes par un contact direct. Ils élaborent ensuite diverses variantes correspondant aux besoins des clients ou attribuent les mandats correspondants aux services compétents. Pour les grands projets en cours, ils soutiennent le conseil à la clientèle en élaborant différentes variantes d'entreprise et en les présentant aux parties prenantes. Ils soutiennent les services compétents dans le processus de conseil en intervenant lors des situations complexes. Les entrepreneurs accompagnent les parties prenantes à travers les processus de décision. En cas de problèmes, ils élaborent des solutions qui tiennent compte des besoins des clients et des intérêts de l'entreprise.</p> <p>Ils vérifient régulièrement les prestations à fournir sur la base des exigences définies (plans de construction, bases de construction, cahier des charges) et demandent également aux parties prenantes si elles comprennent le processus d'exécution des travaux et si elles sont satisfaites de leur état d'avancement. Elles analysent les réactions des parties prenantes et les transmettent aux spécialistes concernés le cas échéant.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance spécialisée approfondie du secteur de la construction (y compris les aspects économiques et écologiques) • Savoir appliquer les méthodes de conseil et de vente • Avoir ses propres techniques de questionnement • Identifier les besoins et savoir y répondre • Communication axée sur les groupes cibles • Utilisation des compétences de conseil et de vente axée sur les clients • Empathie, sensibilité • Honnêteté 	<p>Les entrepreneurs...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagnent les clients et les autres parties prenantes et leur donnent des conseils à travers les processus de décision tout au long des projets. • Ont une connaissance approfondie des questions économiques et écologiques dans le secteur de la construction. • Ont une connaissance approfondie des techniques de questionnement efficaces. • Ont une connaissance approfondie de l'analyse des besoins. • Ont une connaissance approfondie des méthodes de conseil axées sur les clients. • Ont une connaissance approfondie des services et prestations convenus. • Veillent à expliquer de manière compréhensible les solutions et propositions. • S'engagent pour une communication sincère. • Contrôlent les prestations à fournir et prennent des mesures correctives le cas échéant. Analysent les réactions des clients et en déduisent systématiquement des conséquences.

<p>7.3 Identifier et gérer les conflits externes à l'entreprise</p> <p>Les entrepreneurs veillent à identifier les conflits suffisamment tôt. Ils traitent les conflits de manière constructive et introduisent les mesures nécessaires. En cas de conflit avec des tiers, ils interviennent en dernier recours pour les directeurs des travaux.</p> <p>Lorsqu'un conflit se profile, ils interrogent les personnes concernées sur son élément déclencheur et sur ses raisons profondes. Ils réfléchissent aux solutions et mesures adaptées à la situation ainsi qu'à leurs conséquences. Ils planifient la discussion avec les personnes concernées. Ils se préparent aux débats conflictuels de manière rigoureuse afin d'être en mesure de répondre aux arguments des deux parties.</p> <p>Ils mènent la discussion, exhortent les parties au conflit à exposer leurs revendications et les examinent. Les entrepreneurs déterminent les prochaines étapes de la discussion.</p> <p>Ils tirent des enseignements de l'aboutissement des discussions pour leur travail à l'avenir. Suite à l'entretien, ils évaluent si le conflit a pu être réglé. Si ce n'est pas le cas, ils réfléchissent à d'autres mesures. Ils tirent des conclusions de leur comportement et en déduisent les mesures à prendre.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance de diverses techniques permettant de résoudre un conflit et d'apaiser les tensions (p. ex. mener correctement des entretiens de résolution de conflits) • Compétences de coaching • Techniques de résolution de conflits • Communication constructive et ciblée sur les objectifs • Capacité à se mettre à la place des autres tout en restant impartial • Ouverture d'esprit à l'égard des modes de comportement • Proactivité, ne pas laisser les conflits s'envenimer 	<p>Les entrepreneurs...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Abordent les conflits avec les parties prenantes externes. • Mènent des entretiens avec les parties au conflit. • Ont de bonnes compétences de coaching. • Ont une connaissance approfondie de diverses techniques permettant de résoudre un conflit et d'apaiser les tensions. • Veillent à conserver systématiquement une attitude constructive. • Veillent à leur neutralité et leur impartialité. • Interviennent à un stade précoce et s'adressent aux parties au conflit. • Évaluent de manière réaliste les situations conflictuelles avec les parties prenantes externes et prennent des mesures efficaces à l'échelle de l'entreprise. • Tirent des conclusions de leur comportement lié aux conflits externes et en déduisent les mesures.
<p>7.4 Négocier avec les clients, les fournisseurs et les sous-traitants</p> <p>Les entrepreneurs mènent des négociations avec les clients, les fournisseurs et les sous-traitants à l'échelle de l'entreprise (p. ex. dans le cadre de l'acquisition ou de l'achat de matériel d'exploitation et de construction).</p> <p>Ils s'informent sur les conditions-cadres de la négociation afin de pouvoir mener les négociations selon les principes de base de l'entreprise. Ils clarifient les intérêts de l'entreprise et les résultats des négociations passées dont ils pourraient éventuellement s'inspirer.</p> <p>Ils planifient les négociations en tenant compte des conditions-cadres (règles du jeu du marché, dispositions relatives au calcul des offres, exigences spécifiques à l'objet, etc.).</p> <p>Les entrepreneurs mènent les négociations dans le cadre de leurs possibilités et impliquent les spécialistes concernés en cas de besoin (conducteur de travaux, juristes, achats, etc.). Ils consignent le résultat des négociations ou garantissent sa consignation par des mesures appropriées. Ils transmettent le résultat des négociations aux services concernés de l'entreprise.</p> <p>À la fin d'une négociation, ils évaluent le déroulement et le résultat des négociations (en particulier les résultats des négociations réussies, les raisons justifiant d'éventuelles différences au niveau des résultats, leur propre comportement, etc.) et ils en tirent des conclusions ou les conséquences (p. ex. changement de fournisseur, etc.) pour les futures négociations.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance approfondie des besoins en matériel et des travaux nécessaires pour un projet de construction • Connaissance des sous-traitants auxquels on peut externaliser des travaux • Savoir mener des négociations • Connaissance des techniques de négociation • Compétences de communication axées sur les solutions • Savoir créer des situations gagnant-gagnant dans les négociations • Honnêteté et équité dans les situations de négociation 	<p>Les entrepreneurs...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mènent les négociations avec les clients, les fournisseurs et les sous-traitants. • Ont une connaissance approfondie des besoins en matériel et des travaux nécessaires pour un projet de construction. • Ont une connaissance approfondie des fournisseurs et sous-traitants adéquats pour externaliser des travaux. • Ont une connaissance approfondie des techniques de négociation. • S'engagent pour une communication axée sur les solutions. • Donnent une impression d'honnêteté et de respect de l'éthique lors des négociations et y visent des situations gagnant-gagnant. • Tirent des enseignements du déroulement et du résultat des négociations et en déduisent des conséquences.

8. Gestion du personnel

Situation de travail	Facteurs essentiels de réussite	Dimension de compétences
<p>8.1 Informer, instruire et motiver les collaborateurs à l'échelle de l'entreprise</p> <p>En tant que directeurs, les entrepreneurs dirigent les collaborateurs à l'échelle de l'entreprise et favorisent le travail en équipe par des mesures.</p> <p>Ils informent les collaborateurs des directives, décisions et transformations importantes de l'entreprise et les incitent à les mettre en œuvre. En cas de besoin et selon la situation, ils font appel aux cadres.</p> <p>Les entrepreneurs s'informent régulièrement auprès des cadres pour connaître l'état d'esprit et les besoins des collaborateurs. Sur la base des informations reçues, ils planifient des discussions (retours, réunions) ou des activités communes. Ils créent un cadre propice au travail en équipe et assurent des échanges réguliers entre les équipes et les cadres.</p> <p>Ils planifient suffisamment de temps pour l'information et l'instruction des collaborateurs. Lors de l'introduction de nouveaux processus de travail, procédures ou technologies, ils organisent des formations et des instructions. Ils réfléchissent aux actions, manifestations ou activités de reconnaissance susceptibles de motiver les cadres et les collaborateurs.</p> <p>Ils mettent en œuvre des mesures et des actions pour motiver les collaborateurs et ils gèrent les équipes selon les conditions.</p> <p>Ils contrôlent le climat d'entreprise à travers des discussions régulières avec les cadres, et ils analysent leur méthode de travail et leur comportement en équipe. Le cas échéant, ils réfléchissent ensemble à des mesures que l'entrepreneur introduit par la suite.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissances approfondies • Connaissance des mesures susceptibles de motiver les collaborateurs • Connaissance des points forts et des points faibles des collaborateurs • Instructions spécifiques à l'objet et axées sur la pratique • Style de conduite adapté à la situation • Communication et instruction motivantes • Communication ouverte et respectueuse • Conserver une vue d'ensemble (qui a été instruit? qui ne l'a pas encore été?) • Crédibilité, attitude congruente • Intérêt pour les autres, empathie • Sens de l'équité • Ouverture d'esprit et flexibilité 	<p>Les entrepreneurs...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dirigent les collaborateurs à l'échelle de l'entreprise. • Favorisent le travail et l'esprit d'équipe. • Ont une connaissance approfondie des mesures susceptibles de motiver les collaborateurs. • Ont une connaissance approfondie d'instructions spécifiques à l'objet et axées sur la pratique. • Ont une connaissance approfondie de la gestion de l'information. • Ont des compétences en leadership • Ont le don de motiver leurs collaborateurs. • Communiquent de façon ouverte et respectueuse. • Veillent à une attitude crédible et congruente. • Contrôlent le climat d'entreprise à travers des discussions régulières avec les cadres et prennent des mesures correctives le cas échéant.
<p>8.2 Promouvoir la formation initiale et continue à l'échelle de l'entreprise</p> <p>Les entrepreneurs promeuvent les collaborateurs confiants et motivés en leur proposant une formation initiale et continue axée sur la pratique et conformes aux besoins de l'entreprise.</p> <p>Sur la base des propositions de leurs cadres, ils s'informent sur les programmes ou mesures de formation et de formation continue pour les collaborateurs à promouvoir.</p> <p>Ils planifient en conséquence la formation initiale et continue des collaborateurs avec les cadres. Ils fixent les périodes de formation et de formation continue en concertation avec les candidats et les instituts de formation. Ils veillent également à sensibiliser et à instruire les collaborateurs sur le thème de la durabilité de manière appropriée (utilisation des matériaux ou matériels de construction durables, méthode de construction économe en ressources, prise en compte du cycle de vie global lors de la planification du projet de construction, etc.).</p> <p>En cas de besoin, ils développent des concepts de formation et de formation continue à l'échelle de l'entreprise.</p> <p>Les entrepreneurs informent les cadres compétents des décisions prises en matière de formation et de formation continue pour les collaborateurs. Selon les possibilités et les besoins de l'entreprise, ils soutiennent eux-mêmes les programmes ou mesures de formation et de formation continue soumis ou introduits par les collaborateurs.</p> <p>Ils vérifient le développement des compétences de leurs collaborateurs en comparant</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance des mesures de promotion (formations continues internes, externes, etc.) • Utilisation des techniques d'entretien (entretiens de développement) • Identification des besoins de l'entreprise en vue de compétences opérationnelles nouvelles ou supplémentaires pour les collaborateurs et les cadres • Savoir définir des mesures de promotion selon les situations et selon les besoins spécifiques de l'entreprise • Communication régulière avec les cadres (discuter des analyses de potentiels) • Réflexion systémique, globale et anticipative eu égard au développement des collaborateurs dans l'intérêt de l'entreprise 	<p>Les entrepreneurs...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favorisent la formation initiale et continue de leurs collaborateurs. • Développent en cas de besoin des concepts de formation et de formation continue à l'échelle de l'entreprise. • Ont une connaissance approfondie des mesures de promotion de la formation initiale et continue dans le secteur de la construction. • Ont une connaissance approfondie des techniques d'entretien dans les entretiens de développement. • Ont une connaissance approfondie de l'identification des besoins de l'entreprise en compétences opérationnelles nouvelles ou supplémentaires. • Mènent régulièrement des entretiens de développement et de promotion avec les cadres. • S'engagent à l'échelle de l'entreprise en vue de sensibiliser systématiquement les collaborateurs aux thèmes de la durabilité. • Contrôlent, le cas échéant, du point de vue de l'entreprise les mesures de développement supplémentaires pour les collaborateurs en concertation avec les cadres compétents et prennent le cas échéant des mesures correctives.

<p>les objectifs fixés et leur réalisation, et ils con- signent les développements correspondants. Le cas échéant, ils examinent des mesures de développement supplémentaires en con- certation avec les cadres compétents. Ils dis- cutent des développements ou des éven- tuelles mesures supplémentaires avec leurs subordonnés en ligne directe.</p>		
<p>8.3 Créer des conditions appropriées pour la formation des apprentis au sein de l'en- treprise</p> <p>Les entrepreneurs créent les conditions pour une formation optimale correspondant au plan de formation de l'entreprise. Ils décident de former ou non des apprentis dans leur entre- prise formatrice. Ils s'informent sur les direc- tives imposées aux entreprises formatrices et effectuent des adaptations en cas de besoin afin de mettre leur entreprise en conformité (p. ex. désignation des formateurs, mise à disposition des apprentis pour les cours).</p> <p>Ils mettent des postes d'apprenti au concours et recrutent les candidats appropriés pour ces postes. Ils choisissent des responsables de formation au sein de leur entreprise.</p> <p>Les entrepreneurs veillent à ce que les dépar- tements et cadres compétents soient informés des exigences imposées à la formation des apprentis, des aspects juridiques et des pres- criptions relatives à la formation.</p> <p>Ils délèguent l'organisation et la réalisation de la formation des apprentis aux collaborateurs et services compétents. Ils garantissent les ressources nécessaires (financières, person- nelles, mesures internes) et promeuvent les principales compétences des apprentis au sein de l'entreprise.</p> <p>Les entrepreneurs vérifient auprès des colla- borateurs et services compétents si le plan de formation de l'entreprise est régulièrement contrôlé et si des adaptations y sont effec- tuées selon le résultat du contrôle. Dans la mesure du possible, ils participent à ces tra- vaux de façon directe. Ils vérifient le dévelop- pement des apprentis sur la base des retours des collaborateurs et départements compé- tents ou par un contact direct avec les ap- prentis. En cas de besoin, ils créent les condi- tions pour que des mesures de soutien sup- plémentaires soient prises en faveur des ap- prentis.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Garantir les compétences et la qualification des formateurs • Connaissance des directives imposées à la formation des apprentis en entreprise (ob- jectifs, directives juridiques et organisation- nelles, etc.) • Connaissance du plan de formation • Planification des ressources et des moyens • Axer les entretiens de développement sur les objectifs • Savoir motiver ses collaborateurs • Joie et motivation (formation et soutien des apprentis) 	<p>Les entrepreneurs...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Créent des conditions-cadres appropriées pour la formation des apprentis au sein de l'entreprise. • Ont une connaissance approfondie des di- rectives réglant la formation des apprentis en entreprise. • Ont une connaissance approfondie des plans de formation. • Montrent le plaisir et la motivation que leur procurent la formation et le contact avec les apprentis. • S'engagent à promouvoir les principales compétences des apprentis au sein de l'en- treprise. • Analysent de manière systématique le dé- veloppement des apprentis et prennent les mesures de soutien nécessaires le cas échéant. • Contrôlent régulièrement les programmes de formation de l'entreprise à l'intention des apprenants et apprentis et prennent des mesures correctives.
<p>8.4 Définir et mettre en œuvre une straté- gie de recrutement et de gestion du per- sonnel</p> <p>Sur la base de la stratégie d'entreprise et de l'évolution du marché, les entrepreneurs dé- terminent les effectifs à l'échelle de l'entre- prise (ou à l'intérieur de leur domaine ou dé- partement). Ils gèrent les affectations, arri- vées et départs des collaborateurs compris, et définissent les directives correspondantes.</p> <p>Ils s'informent régulièrement des retraits ou départs en cours ainsi que des engagements nécessaires. Ils analysent régulièrement l'évolution du marché et de la demande à l'aide de systèmes d'information et de traite- ment des données pertinents. Ils s'informent régulièrement des possibilités qui existent pour le recrutement de personnes.</p> <p>À partir des résultats de l'analyse du marché et de la stratégie actuelle ou future de l'entre- prise, ils planifient les effectifs (nombre, quali- fication/compétences, etc.) de l'entreprise (ou du domaine/département) avec l'unité organi- sationnelle concernée (RH) et d'autres res- ponsables pour la période de planification. Ils</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance des prescriptions relatives à l'engagement et au licenciement de colla- borateurs • Connaissances dans le domaine de la pla- nification et du développement du person- nel et dans la partie concernée de l'écono- mie d'entreprise • Connaissance de l'évolution du marché et de la demande dans les domaines d'acti- vité de l'entreprise • Connaissance de l'évolution du marché du travail dans le domaine correspondant • Connaissances exhaustives en économie d'entreprise (en particulier les interactions entre l'évolution du marché, les objectifs de l'entreprise et le développement du per- sonnel) • Utilisation des techniques d'entretien (en- tretien de développement) • Savoir utiliser les instruments de planifi- cation du personnel (long terme, court terme) • Savoir mener des entretiens axés sur les objectifs (même les objectifs difficiles) • Communication régulière avec les cadres (analyses de potentiels et développements de collaborateurs) 	<p>Les entrepreneurs...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définissent la stratégie de recrutement. • Gèrent les affectations, arrivées et départs des collaborateurs compris. • Ont une connaissance approfondie des prescriptions relatives à l'engagement et au licenciement de collaborateurs. • Ont une connaissance approfondie de l'économie d'entreprise relative au person- nel. • Ont une connaissance approfondie de l'évolution du marché et de la demande dans les domaines d'activité de l'entreprise. • Ont une connaissance approfondie de l'évolution du marché du travail dans le do- maine correspondant. • Ont une connaissance approfondie de la communication des mesures et décisions relatives au personnel de manière claire et adaptée à chaque échelon hiérarchique. • Procèdent à des échanges réguliers avec les cadres en ce qui concerne le potentiel et le développement des collaborateurs.

<p>introduisent des mesures et initient des mises au concours.</p> <p>Les entrepreneurs mènent les entretiens, le cas échéant en collaboration avec le service du personnel ou les RH. Selon les compétences organisationnelles, ils discutent des engagements et des licenciements avec la direction ou le conseil d'administration. Ils prennent les décisions d'engagement et les éventuelles mesures de développement sur la base de toutes les informations collectées. Selon le développement de l'activité et le cas échéant en accord avec le conseil d'administration, ils fixent et modifient les effectifs à court terme.</p> <p>Ils planifient l'engagement et l'introduction des nouveaux collaborateurs. Ils décident de la rémunération, des prestations sociales et de toute autre indemnité.</p> <p>Avec les cadres, ils discutent des évaluations et des qualifications des collaborateurs, et ils mènent les entretiens d'évaluation avant la fin de la période d'essai. Ils initient les adaptations nécessaires pour les profils des postes de cadres.</p> <p>Ils contrôlent régulièrement l'évolution du marché, évaluent la rentabilité des effectifs et initient les adaptations nécessaires à court terme, le cas échéant en accord avec le conseil d'administration.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Expliquer et justifier les mesures et les décisions de manière claire et adaptée à chaque échelon hiérarchique • Savoir motiver ses collaborateurs • Réflexion systémique, globale et anticipative eu égard au développement des effectifs et des besoins en personnel • Réflexion systémique et analytique 	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôlent l'évolution du marché et en déduisent des conséquences. • Évaluent la rentabilité des effectifs et initient les adaptations nécessaires à court terme, le cas échéant en accord avec le conseil d'administration. • Contrôlent le profil des postes de cadre et procèdent le cas échéant à des adaptations.
--	--	--

9. Gestion d'entreprise

Situation de travail	Facteurs essentiels de réussite	Dimension de compétences
<p>9.1 Assurer l'élaboration et le suivi continu de la stratégie de l'entreprise</p> <p>Sur la base de la situation économique, des tendances du marché et de l'environnement concurrentiel, les entrepreneurs développent une stratégie d'entreprise (ou stratégie de domaine ou de département) en collaboration avec le conseil d'administration.</p> <p>Via Internet, études de marché / données les réseaux, les médias, etc., les entrepreneurs s'informent de la situation économique, des tendances du marché, de l'environnement concurrentiel et de la situation politique. Ils clarifient les valeurs qu'ils souhaitent appliquer dans l'entreprise et leur environnement personnel.</p> <p>En tenant compte des informations reçues et analysées ainsi que des possibilités de l'entreprise, ils planifient le processus de développement et d'adaptation de la stratégie, le cas échéant en collaboration avec les collaborateurs internes compétents, les départements ou les spécialistes externes. Ils déterminent leur plan de mise en œuvre de la stratégie en concertation avec le conseil d'administration et le cas échéant avec les cadres.</p> <p>Les entrepreneurs définissent le processus de mise en œuvre et de contrôle de la stratégie avec les personnes concernées et ils l'appliquent. Ils déterminent l'implémentation de la (nouvelle) stratégie d'entreprise (instruments de surveillance inclus) et accompagnent la mise en œuvre.</p> <p>À l'aide de contrôles et de feed-back périodiques, ils vérifient la progression de la mise en œuvre de la stratégie d'entreprise. Ils prennent des mesures correctives le cas échéant.</p> <p>Ils mettent en œuvre des mesures et des actions pour motiver les collaborateurs et ils gèrent les équipes selon les conditions.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance approfondie de la situation économique, des tendances du marché, de l'environnement concurrentiel et du développement de la branche • Connaissance approfondie de la situation de l'entreprise • Savoir comment appliquer les processus stratégiques • Penser et travailler selon la stratégie • Compétences de gestion • Connaissance et utilisation pertinente des instruments de surveillance • Communication (en particulier dans les situations de crise) • Savoir travailler en équipe • Savoir s'imposer et motiver ses collaborateurs • Connaître ses propres valeurs et savoir les partager • Ouverture d'esprit, curiosité 	<p>Les entrepreneurs...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développent une stratégie d'entreprise sur la base de la situation du marché, des tendances du marché et de l'environnement concurrentiel. • Imposent la stratégie d'entreprise. • Ont une connaissance approfondie de la situation économique, des tendances du marché, de l'environnement concurrentiel et de l'évolution de la branche. • Ont une connaissance approfondie de la situation de l'entreprise, y compris de la liquidité et des flux de trésorerie. • Ont une connaissance approfondie de la manière d'appliquer les processus stratégiques. • Ont une connaissance approfondie des instruments de monitoring et de leur utilisation. • S'engagent en faveur du travail d'équipe. • Sont disposés à s'intéresser à la situation économique, aux tendances du marché, à l'environnement concurrentiel et à la situation politique. • Réfléchissent systématiquement aux valeurs qu'ils souhaitent appliquer dans l'entreprise et en déduisent des conséquences.

<p>Ils contrôlent le climat d'entreprise à travers des discussions régulières avec les cadres, et ils analysent leur méthode de travail et leur comportement en équipe. Le cas échéant, ils réfléchissent ensemble à des mesures que l'entrepreneur introduit par la suite.</p>		
<p>9.2 Gérer les finances de l'entreprise et garantir un niveau suffisant de liquidités</p> <p>Les entrepreneurs gèrent les finances de l'entreprise avec un spécialiste du contrôle de gestion ou un comptable, et ils assurent la conservation des liquidités de l'entreprise (du domaine ou du département) grâce à un pilotage financier approprié.</p> <p>Les entrepreneurs initient l'établissement de comptes intermédiaires et annuels et en discutent avec la personne compétente (p. ex. fiduciaire, spécialiste du contrôle de gestion). Lors de discussions ou en consultant le système de comptabilité, ils acquièrent un aperçu des recettes, des dépenses, des données relatives aux calculs des coûts, du bilan, des liquidités et des placements de l'entreprise. Ils observent le développement des mandats à l'aide de la gestion des mandats.</p> <p>Ils déduisent les possibilités et perspectives financières de l'entreprise à partir de ces informations et planifient les mesures financières correspondantes (p. ex. investissements, refus des mandats avec un long délai de paiement, réduction des délais de paiement, réduction des effectifs, etc.).</p> <p>Les entrepreneurs mettent en œuvre les mesures financières (investissements et désinvestissements p. ex. dans le matériel et le personnel, organisation de financements externes, acquisition de moyens financiers, etc.) ou ils les introduisent et accompagnent leur mise en œuvre.</p> <p>Grâce à des contrôles réguliers (comparaison de la situation actuelle et l'état visé), ils surveillent l'évolution des finances de l'entreprise. Ils prennent des mesures correctives le cas échéant.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance de la gestion financière et économique de l'entreprise (y compris le financement) • Connaissance de l'évolution des marchés financiers et des possibilités de financement (y compris la planification financière) • Utilisation des comptabilités générale et analytique en tant qu'instruments de pilotage • Gestion des négociations • Réflexion systémique et analytique 	<p>Les entrepreneurs...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gèrent et pilotent les finances de l'entreprise. • Ont une connaissance approfondie de la gestion financière de l'entreprise. • Ont une connaissance approfondie de l'évolution du marché financier et des possibilités de financement. • Ont une connaissance pratique du pilotage financier des entreprises. • Ont une connaissance approfondie de la conduite de négociations. • Contrôlent l'évolution financière de l'entreprise et prennent le cas échéant des mesures correctives. • Contrôlent systématiquement les liquidités de l'entreprise et les engagements à court terme et prennent, le cas échéant, des mesures correctives.
<p>9.3 Assurer la gestion économique des infrastructures</p> <p>Les entrepreneurs planifient l'achat de l'infrastructure nécessaire à l'entreprise (bâtiment, informatique, machines de production, etc.) et garantissent son entretien.</p> <p>À l'aide d'analyses de besoins régulières (résultats d'enquêtes, rapports sur l'état de l'infrastructure, etc.), ils s'informent sur les besoins en matériel d'exploitation et en infrastructure numérique ainsi que des travaux d'entretien nécessaires.</p> <p>Ils s'informent sur les développements dans le domaine des technologies et réfléchissent à la manière dont celles-ci peuvent être intégrées aux infrastructures existantes (machines, etc.) et à la stratégie de l'entreprise. En cas de besoin, ils font appel à des spécialistes externes pour pouvoir prendre les mesures stratégiques correspondantes en matière d'infrastructure numérique.</p> <p>Selon les résultats des analyses de besoins, ils planifient les mesures dans le domaine de l'infrastructure (extension, remplacement, entretien, etc.). Le cas échéant, ils consultent le conseil d'administration ou les services compétents de l'entreprise (département, services, etc.).</p> <p>Ils attribuent les mandats pour la mise en œuvre des mesures dans le domaine de l'in-</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance de l'infrastructure nécessaire (moyens de production, technologies numériques) dans le secteur de la construction (niveau de l'entreprise) • Connaissance de l'évolution du domaine de l'infrastructure lié à la construction • Gestion économique de l'infrastructure (moyens de production, technologies numériques) • Réalisation et évaluation d'analyses • Capacité à s'imposer • Agir de manière autonome • Savoir plausibiliser (savoir faire une distinction entre les besoins théoriques et les besoins réels) 	<p>Les entrepreneurs...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gèrent l'infrastructure nécessaire à l'entreprise, y compris l'infrastructure numérique. • Ont une connaissance approfondie de l'infrastructure nécessaire dans le secteur de la construction. • Ont une connaissance approfondie de l'évolution (numérique) de l'infrastructure de construction. • Ont une connaissance approfondie de la gestion économique de l'infrastructure de l'entreprise. • Prennent des décisions dans le domaine de l'infrastructure en concertation avec le conseil d'administration ou des spécialistes et compte tenu des contraintes budgétaires. • Analysent régulièrement le domaine de l'infrastructure, y compris sa gestion, et en déduisent des conséquences.

<p>frastructure en fonction de l'évolution (numérique) de l'entreprise aux services responsables de l'entreprise.</p> <p>Ils surveillent régulièrement le fonctionnement, l'utilité et la rentabilité du domaine de l'infrastructure. Les travaux et changements effectués dans ce domaine sont consignés par les services compétents. Ils comparent les développements avec les analyses de besoins et les mandats, et ils en tirent des conclusions pour l'entreprise.</p>		
<p>9.4 Assurer la planification et la réalisation des investissements à l'échelle de l'entreprise</p> <p>Les entrepreneurs planifient et réalisent des investissements dans le cadre de l'orientation stratégique du budget, des directives de l'entreprise et en tenant compte des aspects économiques. Ils décident des investissements à réaliser dans l'entreprise (domaine, département).</p> <p>Dans le cadre du processus de budgétisation, les entrepreneurs s'informent sur les projets d'investissement nécessaires auprès des services et des cadres compétents. Avec la comptabilité, ils examinent dans quelle mesure les investissements sont possibles.</p> <p>Les entrepreneurs évaluent également les projets d'investissement dans le cadre de demandes soumises en dehors du processus de budgétisation.</p> <p>Lors de ce processus, ils planifient les investissements à venir en tenant compte des possibilités économiques et financières de l'entreprise. Ils prennent éventuellement les décisions d'investir en concertation avec le conseil d'administration et les cadres. Ils libèrent les moyens financiers correspondants et attribuent aux personnes et services compétents les mandats d'exécution.</p> <p>Ils vérifient si les investissements réalisés ont rempli les objectifs visés et les conditions-cadres. Ils introduisent les mesures nécessaires le cas échéant.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance approfondie de la situation financière et des possibilités de l'entreprise • Connaissance du matériel et de l'infrastructure de l'entreprise • Savoir évaluer les projets d'investissement • Savoir établir un ordre de priorité des investissements du point de vue de l'économie d'entreprise • Savoir communiquer et argumenter • Capacités d'analyse • Esprit de décision • Agir de manière responsable (savoir faire une distinction entre «Must have» et «Nice to have») 	<p>Les entrepreneurs...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déterminent les besoins d'investissement de l'entreprise en tenant compte des possibilités économiques et financières de l'entreprise. • Ils prennent éventuellement les décisions d'investir après les concertations nécessaires et en se basant sur l'évaluation des investissements. • Ont une connaissance approfondie de la situation et des possibilités financières de l'entreprise. • Ont une connaissance approfondie du matériel et de l'infrastructure de l'entreprise. • Disposent de compétences leur permettant d'argumenter. • Veillent en permanence à agir de manière responsable lors des décisions portant sur les investissements. • Contrôlent la réalisation des objectifs visés et les conditions-cadres qui résultent des investissements réalisés et prennent le cas échéant des mesures correctives.
<p>9.5 Régler les questions juridiques</p> <p>Les entrepreneurs identifient les litiges, gèrent les questions juridiques et leur trouvent une solution.</p> <p>En cas de problème juridique, ils s'informent du contenu factuel et juridique de l'exposé des faits auprès des services ou des collaborateurs compétents. Ils s'informent auprès de juristes le cas échéant.</p> <p>Les entrepreneurs planifient la représentation et le traitement juridiques du cas afin de pouvoir trouver une solution au problème juridique. Ils planifient la préparation et la clarification du contenu juridique de l'exposé des faits en tenant compte des conditions-cadres (contrat, dispositions, prescriptions légales, échéances, etc.).</p> <p>Les entrepreneurs apprécient la situation juridique (y compris la probabilité d'un litige). En cas de besoin, ils font appel à des spécialistes. Sur la base de cette appréciation, ils introduisent les mesures nécessaires afin de pouvoir régler la question juridique (entamer des négociations, engager une procédure, etc.). Ils mettent en œuvre les mesures prises.</p> <p>Après le règlement de la question juridique, ils en tirent les conclusions nécessaires pour le</p>	<p>Connaissance des bases contractuelles d'un projet de construction</p> <p>Connaissance des bases légales spécifiques au contrat dans le secteur de la construction</p> <p>Connaissance de la gouvernance d'entreprise pour les questions d'ordre juridique</p> <p>Utilisation des bases légales du secteur de la construction selon les situations</p> <p>Observation et évaluation des évolutions dans le secteur de la construction et de leurs effets sur les bases contractuelles des mandats</p> <p>Communication claire, objective et constructive avec les parties prenantes</p> <p>Agir de manière responsable pour les questions d'ordre juridique</p> <p>Honnêteté, rigueur</p>	<p>Les entrepreneurs...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Règlent les litiges. • Réalisent la planification de litiges. • Ont une connaissance approfondie des bases contractuelles d'un projet de construction. • Ont une connaissance approfondie des bases légales spécifiques au contrat dans le secteur de la construction. • Ont une connaissance approfondie de la gouvernance d'entreprise pour les questions d'ordre juridique. • Ont une connaissance approfondie de la manière d'utiliser, selon la situation, les bases légales dans le secteur de la construction. • Agissent de manière responsable pour les questions d'ordre juridique. • Optent pour l'honnêteté et la rigueur lors du traitement de cas juridiques. • Veillent, en cas de litiges, à faire appel à un stade précoce à des spécialistes. • Analysent les évolutions dans le secteur de la construction et leurs effets sur les bases contractuelles et des mandats et en déduisent des conséquences, réfléchissent à la solution de la question juridique et en déduisent des conséquences.

<p>travail à venir et introduisent les mesures correspondantes au niveau de l'entreprise.</p>		
<p>9.6 Identifier et surveiller les évolutions du marché dans le domaine de la construction</p> <p>Les entrepreneurs identifient les tendances et évolutions émergentes. Ils évaluent l'introduction d'innovations dans leur entreprise et introduisent les innovations et les nouveautés.</p> <p>Ils s'informent sur les nouveautés, innovations, tendances et propositions de mise en œuvre auprès de leur environnement de travail (maîtres d'ouvrage, fournisseurs, sous-traitants, etc.), lors de manifestations, dans les médias ainsi qu'à l'aide de directives et de normes, etc.</p> <p>Sur la base des informations existantes et des conditions-cadres internes, les entrepreneurs évaluent si les innovations et les tendances du marché peuvent être intégrées dans l'entreprise, et de quelle manière.</p> <p>Ils parlent des innovations avec les cadres et le cas échéant avec la direction ou le conseil d'administration. Ils décident des innovations à implémenter et prennent les décisions nécessaires pour leur introduction (ressources, budgétisation, compétences, etc.). Ils planifient l'introduction possible des tendances du marché et des innovations dans l'entreprise (information, formation, achats, etc.) et accompagnent la mise en œuvre.</p> <p>Ils vérifient l'introduction et les effets de l'implémentation dans l'entreprise (effets financiers et économiques, etc.) et introduisent d'éventuelles mesures correctives.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance des tendances du marché et des nouveautés dans le secteur de la construction • Capacité d'évaluer les possibilités d'intégration des tendances du marché et des nouveautés dans sa propre entreprise • Capacité de justifier correctement ses décisions • Intuition pour les tendances durables du marché • Ouverture aux nouveautés • Propension au risque, courage, esprit de décision 	<p>Les entrepreneurs...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Évaluent l'introduction d'innovations et de nouveautés dans l'entreprise. • Ont une connaissance approfondie des développements du marché et des nouveautés. • Disposent de compétences leur permettent d'évaluer et de juger les tendances du marché et les nouveautés pour leur propre entreprise. • Surveillent les tendances durables du marché. • Sont ouverts aux nouveautés. • Contrôlent l'introduction des innovations et leurs effets sur l'entreprise et déduisent des mesures correctives.
<p>9.7 Définir la stratégie et les activités de marketing</p> <p>Les entrepreneurs définissent la stratégie marketing de leur entreprise, planifient les activités correspondantes et les mettent en œuvre.</p> <p>Le cas échéant, les entrepreneurs définissent, en coopération avec des acteurs internes et externes, les nouveaux débouchés qui peuvent être conquis et les besoins de l'environnement commercial dans le contexte de la stratégie de l'entreprise. Ils établissent ou font établir un concept marketing en conséquence. Les entrepreneurs déterminent les activités marketing à mettre en œuvre et créent les conditions requises à cet effet (ressources, moyens financiers, budgétisation, etc.). Ils planifient la mise en œuvre possible d'activités marketing et attribuent les mandats correspondants aux services et collaborateurs compétents (y compris pour la mise en œuvre, la réflexion sur la faisabilité, les coûts, etc.).</p> <p>Ils attribuent les mandats correspondants aux collaborateurs et services concernés aux fins de mise en œuvre conformément à la planification. À partir des retours, des indicateurs, des données, etc., ils vérifient la mise en œuvre des activités marketing ainsi que leurs effets. Ils en tirent des conclusions.</p>	<p>Connaissance de la stratégie de l'entreprise, de la stratégie marketing et du concept marketing de l'entreprise</p> <p>Connaissance des évolutions du marché</p> <p>Savoir évaluer, acquérir et gérer de nouveaux débouchés</p> <p>Comportement axé sur les clients</p> <p>Savoir s'identifier à des groupes cibles d'activités marketing</p>	<p>Les entrepreneurs...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définissent la stratégie marketing de l'entreprise. • Assurent la planification des activités de marketing à l'échelle de l'entreprise. • Ont une connaissance approfondie de la stratégie de l'entreprise, de la stratégie marketing ou du concept marketing de l'entreprise. • Ont une connaissance approfondie des développements du marché. • Disposent de compétences leur permettant d'évaluer et de juger les nouveaux débouchés. • Sont ouverts à un comportement axé sur les clients. • Veillent à adapter les activités de marketing aux groupes cibles. • Contrôlent la réalisation des activités de marketing et leurs effets et en déduisent des conséquences.

<p>9.8 Préparer les décisions stratégiques concernant l'utilisation de technologies numériques et autres technologies d'avenir</p> <p>Les entrepreneurs prennent les décisions stratégiques dans le domaine des technologies et des possibilités numériques et les mettent en œuvre.</p> <p>Ils se tiennent informés des nouvelles technologies et des possibilités offertes par le numérique dans le contexte de la stratégie de l'entreprise.</p> <p>Ils établissent ou font établir un concept dans ce domaine en tenant compte de la rentabilité de l'utilisation des technologies numériques, le cas échéant avec l'aide de spécialistes.</p> <p>Les entrepreneurs déterminent les mesures à mettre en œuvre et créent les conditions requises à cet effet (ressources, moyens financiers, budgétisation, etc.). Ils planifient l'utilisation possible de technologies numériques et attribuent les mandats correspondants aux services et collaborateurs compétents (y compris pour la mise en œuvre, la réflexion sur la faisabilité, les coûts, etc.).</p> <p>À partir des retours, des indicateurs, des données, etc., ils vérifient l'utilisation des technologies numériques ainsi que leurs effets.</p>	<p>Connaissance des technologies numériques (y compris les possibilités d'utilisation dans la construction)</p> <p>Connaissance approfondie de la situation de l'entreprise</p> <p>Savoir comment appliquer les processus stratégiques</p> <p>Penser et travailler selon la stratégie</p> <p>Compétences de gestion</p> <p>Connaissance et utilisation pertinente des instruments de surveillance</p> <p>Ouverture d'esprit, curiosité</p>	<p>Les entrepreneurs...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prennent des décisions stratégiques dans le domaine des technologies numériques. • Planifient la mise en œuvre des technologies numériques. • Ont une connaissance approfondie des instruments de monitoring et de leur mise en œuvre. • Ont une connaissance approfondie des technologies numériques et de leurs possibilités d'utilisation dans le secteur de la construction. • Ont une connaissance approfondie de la réalisation de processus stratégiques. • Disposent de compétences leur permettant d'évaluer et de juger les tendances du marché et les nouveautés dans le domaine numérique pour la propre entreprise. • S'engagent pour la réalisation de mesures portant sur la mise en œuvre des technologies numériques. • Sont ouverts aux technologies numériques et s'y intéressent. • Contrôlent la mise en œuvre des technologies numériques et de leurs effets et prennent des mesures correctives.
<p>9.9 Définir le positionnement de l'entreprise dans le domaine du développement durable</p> <p>Les entrepreneurs positionnent leur entreprise de manière stratégique dans le domaine du développement durable.</p> <p>Ils étudient la possibilité de se positionner de manière spécifique sur le marché en matière de développement durable et procèdent aux clarifications requises, éventuellement en impliquant des collaborateurs.</p> <p>Selon les règles internes, ils décident, en concertation avec la direction ou le conseil d'administration, d'appliquer ou non les principes du développement durable au sein de leur entreprise et de quelle manière.</p> <p>Ils élaborent un modèle de développement durable (p. ex. axé sur l'utilisation de matériaux recyclés, sur l'élimination / le recyclage des matériaux de déconstruction, etc.) et appliquent les éventuelles décisions de mise en œuvre.</p>	<p>Connaissance approfondie du développement durable dans le secteur de la construction</p> <p>Connaissance approfondie de la situation de l'entreprise</p> <p>Savoir gérer les processus stratégiques</p> <p>Compétences en marketing</p> <p>Connaissance et utilisation pertinente des instruments de surveillance</p> <p>Ouverture d'esprit, curiosité</p>	<p>Les entrepreneurs...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définissent le positionnement de l'entreprise dans le domaine du développement durable. • Ont une connaissance approfondie du développement durable. • Ont une connaissance approfondie de la situation de l'entreprise. • Ont une connaissance approfondie de la réalisation de processus stratégiques. • Ont une connaissance approfondie du marketing. • Ont une connaissance approfondie des instruments de monitoring et de leur mise en œuvre. • Sont ouverts aux thèmes du développement durable dans le secteur de la construction et s'y intéressent.
<p>9.10 Régler les questions d'assurance</p> <p>Les entrepreneurs règlent toutes les questions relatives aux assurances conformément aux besoins et aux exigences de l'entreprise (du domaine ou du département).</p> <p>Les entrepreneurs s'informent sur les divers (obligatoires et non obligatoires) produits et solutions d'assurance. En cas de besoin, ils font appel à un expert en assurances.</p> <p>Sur la base des conditions-cadres de l'entreprise, ils planifient des solutions d'assurance, le cas échéant avec les services internes compétents. Dans les cas complexes, ils recourent à un expert en assurances.</p> <p>Les entrepreneurs organisent les assurances nécessaires à l'entreprise en négociant avec les compagnies d'assurance ou leurs représentants. Ils attribuent des mandats d'assurance aux collaborateurs compétents.</p> <p>Ils vérifient régulièrement si les assurances souscrites correspondent aux besoins de l'entreprise et demandent aux collaborateurs et</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance des produits et solutions d'assurance dans le secteur de la construction • Identification des besoins en assurances • Gestion des négociations • Communication • Conscience du risque et de la sécurité 	<p>Les entrepreneurs...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifient systématiquement les besoins en assurances. • Règlent et organisent les assurances nécessaires à l'entreprise. • Ont une connaissance approfondie des produits et solutions d'assurance dans le secteur de la construction. • Ont une connaissance approfondie des différentes techniques de négociation et maîtrisent leur utilisation. • Ont beaucoup d'assurance lorsqu'ils communiquent. • Ont toujours à l'esprit les risques et la sécurité. • Recourent, dans les cas complexes, à un expert en assurances. • Vérifient régulièrement si les assurances souscrites correspondent aux besoins de

services compétents d'effectuer les vérifications correspondantes.		l'entreprise et prennent des mesures correctives le cas échéant.
<p>9.11 Représenter les intérêts de l'entreprise et du secteur</p> <p>Les entrepreneurs représentent les intérêts de l'entreprise dans les domaines politique et économique.</p> <p>Ils s'informent sur les associations professionnelles, les organisations ou les partis politiques susceptibles de représenter les intérêts de l'entreprise.</p> <p>Aux fins de représentation des intérêts de l'entreprise, ils examinent l'éventualité d'une participation active à une institution ou à une association professionnelle. Auprès des institutions pertinentes, ils proposent de participer activement au sein d'associations professionnelles et d'autres organisations (p. ex. dans le comité d'une association professionnelle régionale ou nationale) et respectent les règles de conformité.</p> <p>En tant que membres d'associations professionnelles et d'organisations, ils représentent les intérêts de leur entreprise, p. ex. dans le cadre de consultations, lors d'élections, etc. Ils entretiennent des relations avec les associations professionnelles et les organisations concernées. Dans la mesure du possible, ils s'engagent activement dans les organes des associations professionnelles et des organisations.</p> <p>Les entrepreneurs examinent périodiquement les activités des associations professionnelles et des organisations concernées pour savoir si elles sont bénéfiques pour leur entreprise. Ils en tirent des conclusions pour la représentation future des intérêts de l'entreprise.</p> <p>Ils s'engagent activement en faveur de la formation et du perfectionnement au niveau politique et économique.</p>	<p>Connaissance des environnements politique et économique ainsi que des partenaires de la branche (y compris les organisations, associations professionnelles, etc.)</p> <p>Savoir utiliser des techniques de coopération et trouver des solutions consensuelles</p> <p>Savoir communiquer, argumenter et convaincre</p> <p>Savoir mettre en œuvre des activités de lobbying</p> <p>Sens de l'intérêt particulier et de l'intérêt général lors de la participation à des associations et organisations</p> <p>Intérêt pour les activités liées à la branche</p>	<p>Les entrepreneurs...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Représentent les intérêts de l'entreprise dans les domaines politique et économique. • Ont une connaissance approfondie des techniques de coopération. • Ont une connaissance approfondie de techniques de communication et d'argumentation convaincantes. • Ont une connaissance approfondie de la mise en œuvre des activités de lobbying. • Veillent aux intérêts particuliers et à l'intérêt général lors de la participation à des associations et organisations. • S'engagent dans des activités liées à la branche. • S'engagent activement en faveur de la formation et du perfectionnement au niveau politique et économique. • Contrôlent de manière périodique les activités dans les associations et organisations et en déduisent des conséquences.

10. Autogestion

Situation de travail	Facteurs essentiels de réussite	Dimension de compétences
<p>10.1 Agir en tant qu'entrepreneur</p> <p>Dans l'entreprise, les entrepreneurs pensent et agissent intégralement en tant qu'entrepreneurs et attendent de leurs collaborateurs qu'ils s'impliquent en conséquence.</p> <p>Ils clarifient régulièrement les intérêts de l'entreprise et leurs propres intérêts (vision, valeurs, objectifs, etc.) dans le contexte de l'entreprise.</p> <p>Ils ordonnent et priorisent les intérêts et activités de manière anticipée pour développer les potentiels existants et les nouveaux potentiels (p. ex. pour tirer pleinement profit de la marge de manœuvre, représenter les intérêts de l'entreprise auprès des clients et sur le marché, développer les points forts, entamer des transformations et identifier les tendances).</p> <p>Les entrepreneurs promeuvent la réflexion et l'action entrepreneuriales auprès des collaborateurs par des mesures appropriées (p. ex. culture de la transparence et de l'information, culture positive de l'erreur, culture de l'apprentissage, systèmes d'incitation, etc.).</p> <p>Ils analysent leurs réflexions et conclusions, impliquent les collaborateurs de chaque échelon hiérarchique et introduisent les prochaines étapes de manière proactive et conformément à la stratégie de l'entreprise.</p>	<p>Connaissance approfondie de la gestion d'entreprise et du management</p> <p>Connaissance des besoins en connaissances de l'entreprise</p> <p>Capacité de transfert (transposer ce qu'ils ont appris dans la pratique)</p> <p>Savoir communiquer et convaincre</p> <p>Anticipation, agir de façon responsable.</p> <p>Ouverture d'esprit</p> <p>Capacité de réflexion</p> <p>Capacité d'apprentissage, disposition à apprendre tout au long de sa vie</p>	<p>Les entrepreneurs...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Agissent en tant qu'entrepreneurs dans l'entreprise. • Ont une connaissance approfondie de la direction d'entreprise. • Ont une connaissance approfondie du management. • Disposent de compétences leur permettant de mettre en pratique ce qu'ils ont appris. • Veillent à pratiquer une communication ouverte et convaincante. • S'engagent en faveur des intérêts de leur entreprise. • Incitent leurs cadres à se comporter en tant qu'entrepreneurs. • Réfléchissent à leurs intérêts et à ceux de leur entreprise et en déduisent les conséquences.

<p>10.2 Communiquer de manière convaincante et avoir une attitude persuasive</p> <p>Les entrepreneurs communiquent de manière convaincante auprès des collaborateurs, des clients et des fournisseurs.</p> <p>Ils s'informent de la situation initiale eu égard à l'attitude communicative et construisent leur argumentation de manière claire et rigoureuse. Pour cela, ils recueillent les propositions des collaborateurs ou collègues de la branche.</p> <p>Ils communiquent avec tous leurs interlocuteurs en tenant compte de la spécialité, de la personne et de la situation, et cherchent à les motiver par leur attitude.</p> <p>Ils argumentent de manière compétente, ouverte et honnête. Pour la recherche de solutions, ils présentent aussi bien les avantages que les inconvénients des diverses propositions. En cas d'objections, ils font preuve de compréhension et tiennent compte de celles-ci pour la suite de la discussion.</p> <p>Ils analysent leur technique de discussion et leur comportement au contact des collaborateurs, des clients et des fournisseurs, et ils vérifient leur attitude et leur communication par des discussions régulières avec les cadres. Le cas échéant, ils examinent les mesures susceptibles de développer leurs capacités de communication.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance des techniques de communication convaincante • Connaître les différentes conversations avec les collaborateurs, les clients et les fournisseurs • Connaissance des actuelles offres des organismes de perfectionnement • Savoir comment et où se procurer des informations sur les offres de perfectionnement (Internet, réunions d'information de la part d'organismes de perfectionnement, brochures de centres d'orientation professionnelle, associations de branche, etc.) • Argumenter de manière convaincante • Communiquer de manière convaincante • Communiquer de façon respectueuse • Savoir motiver les collaborateurs par sa communication et son attitude • Conscience de soi 	<p>Entrepreneur</p> <ul style="list-style-type: none"> • Communiquent de manière claire et convaincante avec les collaborateurs, les clients et les fournisseurs. • Ont une connaissance approfondie des techniques de communication convaincantes et de leur mise en œuvre. • Ont une connaissance approfondie des différentes techniques d'entretien. • Veillent, lors de leurs allocutions, à respecter les règles et pratiques propres à l'entreprise. • Font preuve de bon goût. • Ont le don de motiver leurs collaborateurs par la façon de communiquer et par leur attitude. • Réfléchissent régulièrement à leur style de communication lors de leurs allocutions ou contacts avec les collaborateurs, clients et fournisseurs et en déduisent des conséquences.
<p>10.3 Résoudre des problèmes complexes</p> <p>Les entrepreneurs traitent les problèmes complexes et leur trouvent une solution.</p> <p>Lors de réunions internes, de concertations directes avec les collaborateurs compétents ou à l'aide des bases et documents existants, ils s'informent au sujet du problème et en analysent les causes.</p> <p>Ils élaborent diverses solutions qui tiennent compte des besoins des clients et des intérêts de l'entreprise. Les entrepreneurs évaluent les propositions possibles et choisissent la meilleure d'entre elles. Le cas échéant, ils consultent leurs cadres.</p> <p>Ils planifient la mise en œuvre de la solution au problème, en informent leurs cadres et leur attribuent les tâches correspondantes. Ils ordonnent toutes les autres mesures nécessaires pour la résolution du problème.</p> <p>Ils contrôlent la mise en œuvre de la solution au problème et recueillent les feedback de leurs cadres. Ils évaluent la solution et en tirent des conclusions pour les futurs problèmes dans l'entreprise.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance approfondie de tous les processus de travail dans le secteur de la construction et pour chaque projet • Connaissances techniques relatives à la mise en œuvre de mesures correctives en cas de problèmes • Réalisation et évaluation d'analyses de problèmes • Compétences de gestion • Agir de manière systématique • Savoir identifier et aborder les problèmes • Communication claire et axée sur les objectifs • Esprit de décision • Capacités d'analyse 	<ul style="list-style-type: none"> • Traitent les problèmes complexes survenant dans le cadre du projet de construction confié et leur trouvent une solution. • Ont une connaissance approfondie des processus de travail dans le secteur de la construction et pour chaque projet. • Ont une connaissance approfondie de la direction des collaborateurs. • Ont une connaissance approfondie de l'analyse systématique et de la résolution des problèmes (techniques de solution de problèmes). • Veillent à une communication claire et axée sur les objectifs. • Prennent des décisions cohérentes. • Reconnaittent les besoins de l'entreprise et des clients, mais également ceux des parties prenantes. • Réfléchissent à leurs techniques de résolution de problèmes et en déduisent des conséquences pour leurs démarches à venir.
<p>10.4 Développer en permanence ses compétences techniques et de gestion</p> <p>Les entrepreneurs développent leurs compétences personnelles, sociales et professionnelles selon l'état actuel de la technique.</p> <p>Ils évaluent leur propre besoin de développement. Ils s'informent sur les offres de formation continue sur le plan personnel, social et professionnel, et ils recueillent les propositions du supérieur hiérarchique.</p> <p>Ils ont une vue d'ensemble des nouvelles technologies numériques dans le secteur de la construction et identifient les opportunités qu'elles représentent pour l'entreprise.</p> <p>Ils planifient des mesures de développement et de formation continue dans l'intérêt de l'entreprise.</p> <p>Les entrepreneurs participent à la mise en œuvre des mesures de développement et de</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance des offres des établissements de formation continue • Savoir comment et où se procurer des informations sur les offres de formation continue (Internet, réunions d'information des établissements de formation continue, brochures de centres d'orientation professionnelle, associations professionnelles, etc.) • Capacité de transfert (transposer ce qu'ils ont appris dans la pratique) • Capacités d'analyse et de réflexion • Aspects personnels • Anticipation, agir de façon responsable. • Réflexion anticipative • Capacité d'apprentissage, disposition à apprendre tout au long de sa vie 	<p>Les entrepreneurs...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettent en pratique avec esprit de suite les étapes de développement techniques, personnelles et sociales. • Participent aux mesures de développement et de formation continue. • Ont une connaissance approfondie du domaine des instruments permettant de dresser un bilan. • Ont une connaissance approfondie du domaine de la formulation des objectifs. • Disposent de compétences leur permettant de mettre en pratique ce qu'ils ont appris. • Ont une connaissance approfondie de la gestion du changement. • Sont conscients des effets à moyen et à long terme des mesures de formation.

<p>formation continue et transposent sur leurs chantiers le savoir acquis. Ils transmettent leurs connaissances aux collaborateurs et aux collègues afin qu'ils puissent en profiter.</p> <p>Ils étudient l'utilité d'une mesure de développement pour eux-mêmes et pour leur entreprise, et ils en tirent des conclusions.</p>		<ul style="list-style-type: none"> • S'intéressent aux processus d'amélioration continue. • Évaluent de manière réaliste leurs propres points forts et points faibles et en déduisent des mesures adéquates. • Réfléchissent aux processus de changement dans l'entreprise en ce qui concerne leurs domaines d'activité actuels et en déduisent des champs de développement personnels pour l'avenir. • Contrôlent l'utilité des mesures de développement pour l'entreprise et pour les personnes et en déduisent des conséquences.
<p>10.5 Gérer les changements et les nouveautés</p> <p>Les entrepreneurs gèrent les changements et les nouveaux moyens (p.ex. concernant le numérique) de manière flexible et ouverte, et ils les introduisent dans l'entreprise.</p> <p>Via les médias, les manifestations spécialisées, etc., ils s'informent régulièrement des changements et nouveautés économiques et numériques. Ils recueillent les propositions des collaborateurs au sujet des changements et nouveautés susceptibles de les intéresser. Ils ont une vue d'ensemble des nouvelles technologies numériques dans le secteur de la construction et identifient les opportunités qu'elles représentent pour l'entreprise.</p> <p>Ils décident si des changements et nouveautés doivent être introduits dans l'entreprise et lesquels. Ils planifient du temps et des ressources (mesures de développement du personnel, matériel, etc.) pour introduire et mettre en œuvre ces changements et nouveautés ainsi que pour accompagner leur introduction. Ils veillent à ce que les informations et données soient échangées de manière fluide à l'échelle de l'entreprise.</p> <p>Ils annoncent les changements et nouveautés (y compris ceux concernant les technologies numériques) de manière transparente et suffisamment tôt, expliquent leur contenu et prennent les décisions et les mesures préparatoires nécessaires pour leur introduction progressive et compréhensible dans l'entreprise.</p> <p>Ils contrôlent la mise en œuvre des changements et nouveautés et recueillent les feedback de leurs cadres. Ils évaluent leurs effets sur l'entreprise et en tirent des conclusions. Ils vérifient si l'échange des informations et des données fonctionne et prennent les mesures correctives nécessaires le cas échéant.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître les changements et les innovations dans le secteur de la construction • Connaissances en économie d'entreprise • Capacités d'analyse • Capacités de transfert • Savoir communiquer: savoir expliquer et justifier, être à l'écoute (demandes) • Capacité à s'imposer • Ouverture aux changements et nouveautés / réflexion et esprit critique • Réflexion globale 	<p>Les entrepreneurs...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sont ouverts aux changements, nouveautés et technologies numériques. • Introduisent les changements, nouveautés et technologies numériques dans l'entreprise. • Ont une connaissance approfondie des changements et développements touchant le secteur de la construction. • Ont une connaissance approfondie de l'économie d'entreprise. • Ont une connaissance approfondie de l'organisation des processus de changement. • Acceptent, de façon ouverte, les propositions et demandes des collaborateurs. • Acceptent des critiques pertinentes. • Veillent à une communication compréhensible. • Réfléchissent régulièrement à leur comportement face aux changements et aux nouveautés et prennent le cas échéant des mesures correctives. • Analysent régulièrement et en se basant sur les avantages les changements et nouveautés dans le secteur de la construction et en déduisent des conséquences.
<p>10.6 Garantir ses performances personnelles</p> <p>Les entrepreneurs organisent leur travail quotidien de manière proactive, et ils gèrent sciemment les contraintes psychiques et physiques.</p> <p>Ils clarifient régulièrement leur gestion du temps et planifient leurs tâches dans un cadre temporel réaliste. Au niveau de leurs collaborateurs, ils détectent suffisamment tôt les signes de surcharge de travail, surmenage et fatigue, et ils en parlent avec eux le cas échéant.</p> <p>Dans le cadre de leur planification, ils pensent à intégrer des phases de repos afin de se détendre et de réussir à maintenir un équilibre sain entre leur vie professionnelle et leur vie privée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissances relatives à l'établissement d'un calendrier sur le long terme efficace • Connaissances sur la fatigue, la surcharge de travail et le surmenage • Utilisation de méthodes pour gérer son emploi du temps sur le long terme • Savoir communiquer suffisamment tôt (manque de temps, surcharge de travail, surmenage, épuisement) • Anticipation, agir de façon responsable. • Conscience aigüe de sa surcharge de travail ou de son surmenage pendant le travail quotidien • Sensibilité et attention 	<p>Les entrepreneurs...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettent en œuvre la gestion des ressources de manière efficace. • Ont une connaissance approfondie de la planification et de la gestion du temps. • Ont une connaissance approfondie de la gestion du stress. • Ont une connaissance approfondie de l'identification de signes de fatigue, de surcharge et de surmenage. • Détectent les signes de surcharge et de surmenage chez leurs collaborateurs. • Veillent à l'équilibre entre le travail et la vie privée. • Réfléchissent à leur équilibre énergétique et fixent des limites de manière consciente ou en parlent à leur supérieur hiérarchique suffisamment tôt.